

SEANCE ORDINAIRE DU 18 MAI 2000

BUREAU :

Président : M. Frédéric RENEVEY
Vice-présidente : Mme Andrée JELK-PEILA
Secrétaire : M. Yann WYSS
Membres : M. François BAERTSCHI, Mme Maria MALAGOLI,
M. Gilbert TERRIER

Sont présents :

M. Vincent BERNASCONI, Mme Annick BOUNOUS, MM. Aldo CAVALERI, Henri CHEVEY, Mmes Annie CORDEY, Mariefrance DANCET, Marceline DILONARDO, MM. Florian DUBATH, Michel DUPRAZ, Alain ERETZIAN, Christian GERBEX, Marc GUILLERMIN, Pierre-Henri HEIZMANN, Pierre JAQUET, Mme Catherine LANCE, M. François LANCE, Mme Christiane LAPAIRE, MM. Stéphane LORENZINI, Charles PAGE, Jean-Pierre PASQUIER, Alberto PEREZ IRIARTE, Mme Marie-José PERRUCHOUD, MM. Johnny PURTSCHERT, Jean-Pierre SEYDOUX, Mmes Patricia SOLIOZ, Isabelle TAILLEPIERRE, MM. Pierre-Alain VOLERY, Dominique ZEHFUS

Excusé : M. Andrès MONCADA

Assistent à la séance : M. Marco FOLLMY, Maire, MM. Pascal CHOBASZ, Walter SPINUCCI, Conseillers administratifs, Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2000
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission des travaux et constructions - Séance du 8 mai 2000 -
Rapporteurs : MM. Alain ERETZIAN et Marc GUILLERMIN**
 - a) Bassin de natation de l'école du Bachet
Crédit de construction (Fr. 1'770'000.--) **p. 228 Arrêté**
 - b) Aménagement extérieur du chemin du Banc-Bénit et du
chemin du Gué **p. 229 Information**
- 7) **Commission de l'aménagement du territoire - Séance du 18 avril 2000 -
Rapporteur : M. Jean-Pierre PASQUIER et
Commission des travaux et constructions - Séance du 8 mai 2000 -
Rapporteur : M. Marc GUILLERMIN**
 - a) Extension du groupe scolaire du Petit-Lancy Village
Crédit d'étude architectes (Fr. 1'050'000.--) **p. 230 Arrêté**
 - b) Divers

Séance ordinaire du 18 mai 2000

- 8) **Commission des finances - Séances des 13 mars et 17 avril 2000 -
Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA**
Projet d'augmentation du capital de la BCGe (Fr. 921'375.--) **p. 233 Arrêté**
- 9) **Commission des finances - Séances des 5 et 17 avril 2000 -
Rapporteur : M. Pierre-Alain VOLERY**
a) Examen des crédits complémentaires 1999 **p. 240 Arrêté**
b) Examen des comptes 1999 **p. 241 Arrêté**
- 10) **Commission des sports - Séances des 18 novembre 1999 et 5 avril 2000 -
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS et
Commission des finances - Séance du 5 avril 2000 -
Rapporteur : M. Pierre-Alain VOLERY**
Acquisition du Stade de Lancy-Florimont (Fr. 1'680'000.--) **p. 247 Arrêté**
- 11) **Commission des écoles, culture et loisirs - Séance du 6 avril 2000 -
Rapporteur : Mme Christiane LAPAIRE**
a) Noctambus : Présentation des transports publics
nocturnes genevois **p. 251 Information**
b) Divers
- 12) **Commission de l'environnement - Séance du 19 avril 2000 -
Rapporteur : Mme Maria MALAGOLI**
a) Jardins familiaux de la Caroline - Décontamination
du site **p. 252 Information**
b) Présentation du concept cantonal de la protection
de l'environnement **p. 252 Information**
- 13) **Commission sociale - Séances des 16 mars et 4 mai 2000 -
Rapporteur : Mme Patricia SOLIOZ**
CASS de Lancy - Point de la situation **p. 254 Information**
- 14) Propositions individuelles et questions **p. 256**
- 15) Election du Bureau **p. 261**
- 16) Prestation de serment de M. Gilles AUGSBURGER **p. 262**
- 17) Message du Président sortant **p. 262**

M. RENEVEY : C'est ma dernière séance en tant que Président du Conseil municipal. J'excuse l'absence de M. Moncada.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. BAERTSCHI : Les groupes du parti Socialiste et les Verts vous invitent à partager et à discuter positivement de la résolution qui se trouve à vos places. Je propose de l'insérer dans l'ordre du jour entre les points 13) et 14), avant les propositions individuelles et questions.

M. PASQUIER : Au vu de l'ordre du jour fort chargé de ce soir, je vous propose de reporter cette résolution à notre séance du mois de juin.

M. RENEVEY : Nous allons passer au vote pour savoir si cette proposition est acceptée. Vote : 18 oui, 11 non, 2 abstentions. Cet objet sera donc traité lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Séance ordinaire du 18 mai 2000**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 AVRIL 2000**

Le procès-verbal est approuvé.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. RENEVEY : J'ai de nombreuses communications, tout d'abord, la démission de M. Yann Wyss qui nous écrit ceci :

« Suite à mon information du 13 avril 2000, je confirme par la présente ma démission du Conseil municipal, . Cette dernière étant effective à l'issue de la prochaine séance. »
Je souhaite d'ores et déjà bonne chance à M. Wyss pour ces prochaines années.

M. WYSS : Merci M. le Président.

M. RENEVEY : Toujours pour les démissions, nous avons le départ de M. Jean-Pierre Seydoux :

« Monsieur le Président,

C'est avec regret que je vous fais part de mon devoir de démissionner du Conseil municipal de notre ville, pour cause de lieu d'habitation.

En effet, dès le 1er juillet prochain, pour des raisons privées et professionnelles, je ne serai plus domicilié sur notre commune.

En conséquence, je vous demande donc de prendre en compte ma démission avec pour effet la fin du point de l'ordre du jour « propositions individuelles et questions » de la séance ordinaire du 15 juin 2000, afin que la personne qui me remplacera puisse prêter serment lors du dernier point de cette même séance.

Je forme tous mes meilleurs souhaits pour l'avenir de la Commune de Lancy dans son ensemble, communières, communières, employées, employés de la Commune, Conseillères et Conseillers municipaux et Conseillers administratifs. Pour vous, Monsieur le Président, mes meilleurs voeux de bonheur pour votre avenir ainsi que mes remerciements pour votre engagement ».

M. RENEVEY : Nous prenons acte de votre démission, et vous souhaitons également bonne chance.

Dans un domaine plus agréable, la Musique de Lancy nous informe qu'elle donnera son concert de printemps, le samedi 20 mai à 20.15 heures à la salle communale du Petit-Lancy, avec la musique de la Police de Genève qui sera invitée.

Ensuite, nous passons à une pétition, dont je vous lis la teneur :

« Pétition Pour plus d'ordre dans notre quartier

Dans le périmètre délimité par le chemin du Bac, chemin des Maisonnettes, avenue du Petit-Lancy, chemin de la Solitude, chemin des Esserts, chemin du Fort-de-l'Ecluse, l'incivisme, l'indiscipline et le laissez-faire sévissent très fortement ces derniers temps.

Quelques exemples :

- *avenue du Petit-Lancy : stationnement de véhicules dans le virage à droite du giratoire existe un renforcement sans aucune indication de limitation de stationnement...*

Séance ordinaire du 18 mai 2000

- *angle chemin du Bac - chemin du Fort-de-l'Ecluse : la pelouse de l'école de Mécanique sert de « canidrome », on vient de loin pour promener son animal, pas seulement des immeubles voisins !*
- *en général : les zones bleues sont occupées à la journée par les mêmes véhicules, principalement à proximité des écoles de Mécanique et d'Horlogerie - stationnement désordonné, en dehors des cases, sur les trottoirs, en double file. Ne parlons pas des heures de début et de fin de cours des écoles de Mécanique et d'Horlogerie, où la voie publique se transforme en « circuit d'essais ».*

En particulier :

- *problème d'anarchie due aux véhicules (voitures et cars) transportant les élèves de Florimont, rendant quasiment impraticable une portion du chemin du Bac*
- *état de propreté, ou plutôt de saleté du parking du stade de Florimont : papiers, épiluchures de fruits, gobelets de soda, canettes d'aluminium, alors que des poubelles sont à disposition*
- *démarrages sur les chapeaux de roue*
- *musique tonitruante provenant de voitures stationnées généralement entourées d'une bande tout aussi vociférante.*

Nous éviterons de parler de cette pollution des temps modernes, que sont les tags, ne respectant rien, mais dont la pose nocturne est évidemment difficile à contrer.

Par contre, les faits susmentionnés pourraient être réduits si une présence visible des forces de l'ordre était renforcée. La vue d'un képi a un effet modérateur étonnant. Mais le passage discret de patrouilles, genre monument de Sauvabelin (je ne vois rien, je n'entends rien, je ne dis rien) est au contraire une motivation supplémentaire au laissez-aller - laissez-faire signalé par cette pétition.

Nos questions :

- *Le Conseil administratif est-il au courant de ces faits ?*
 - *Lui serait-il possible de demander aux forces de l'ordre (agents municipaux, gendarmes) d'être plus présents dans ce périmètre, et plus décidés dans leurs interventions ?*
 - *Ne devrait-il pas faire patrouiller un îlotier (municipal ou gendarme) ? »*
- signée par des personnes habitant le quartier.

Le Bureau du Conseil municipal a donc décidé de transmettre cette pétition à la Commission de la sécurité.

Une lettre du Conseil d'Etat chargé du département de l'aménagement, de l'équipement et du logement qui était relative au classement des parcelles en zones de verdure, pour lesquelles, le Conseil municipal avait demandé un délai de réflexion.

Je vous lis rapidement la teneur :

« Pour faire à mon audition par les commissions de votre Conseil municipal du 10 avril 2000, je vous confirme que je retiens le projet de loi, visé sous rubrique, jusqu'au 30 septembre 2000, pour permettre au débat que vous souhaitez poursuivre pour ce développement. »

Ensuite, une nouvelle lettre de la copropriété d'habitation du 17, chemin du 1er-Août, je vous lis également la teneur :

« Nous avons bien reçu votre accusé de réception à notre lettre du 12 février dernier concernant l'affaire mentionnée en référence, qui a retenu toute notre attention. En premier lieu, nous souhaitons vous rappeler que le problème spécifique au chemin du 1er-Août est qu'il est utilisé, dans la majeure partie des cas, comme voie de transit à grande vitesse par les automobilistes et camionneurs. L'aménagement de ce chemin afin d'abaisser la vitesse des véhicules l'empruntant est d'une extrême urgence, et ne

Séance ordinaire du 18 mai 2000

doit pas être englobé dans une étude de l'aménagement de l'avenue Eugène-Lance, mais être examiné de manière distincte et immédiate.

En effet, nous avons appris que la seule mesure de l'étude d'aménagement susmentionnée touchant le chemin du 1er-Août, consisterait en un abaissement de la vitesse autorisée à 30 km/h. (voeu pieu, mais qui ne sera suivi d'aucun effet si rien n'oblige les conducteurs des véhicules à ralentir !), et en la création d'un seuil de ralentissement par le rehaussement du niveau de la route, au débouché dudit chemin dans l'avenue Eugène-Lance, à un endroit où il n'existe pratiquement aucune circulation piétonne, fait prouvé par l'absence de passage piétons à cet endroit.

Nous avouons ne pas bien saisir pour quelle raison aucun seuil de ralentissement n'est prévu au seul endroit de ce chemin, où existent un passage piétons et une circulation piétonne importante, et où les automobilistes et camionneurs, qu'ils viennent du nord ou du sud, sont si pressés de s'engager pour court-circuiter la signalisation lumineuse en place au carrefour.

Au sujet du nombre de piétons qui empruntent le passage mentionné ci-dessus, nous voudrions souligner que notre immeuble compte, outre ses 32 habitants, dont 15 enfants (un étant handicapé), le docteur Patrick Scherwey, chiropraticien, qui reçoit en moyenne au moins 25 patients par jour, lesquels se déplacent par la force des choses lentement.

Par ailleurs, nous pouvons vous certifier que la sortie et l'entrée dans notre garage souterrain, dont l'accès 2 et 4 roues donne sur le chemin du 1er-Août, sont également très périlleuses, et nous courrons chaque jour le risque qu'un véhicule, s'engageant sur le chemin du 1er-Août ou venant de l'avenue Eugène-Lance, nous percute.

Nous souhaitons donc tout simplement voir le chemin du 1er-Août redevenir au plus vite une rue résidentielle, afin d'éviter d'avoir à mettre en jeu notre vie et celles de nos enfants chaque fois que nous devons le traverser ou nous y engager, et c'est dans cet esprit que nous vous avons fait les propositions d'aménagement contenues dans notre lettre du 12 février dernier, que nous nous permettons de résumer ci-dessous.

Aménagement du débouché du chemin du 1er-Août sur l'avenue des Communes-Réunies :

- mise en place d'un seuil de ralentissement (gendarme couché) à la hauteur du passage piétons, accompagné d'une signalisation lumineuse et d'un miroir parabolique;*
- modification du trottoir, de façon à diminuer le trop grand rayon du virage, permettant aux automobilistes de négocier l'entrée dans le chemin du 1er-Août à des vitesses plus qu'excessives;*
- prolongation de l'emprise de la voie de bus, depuis l'arrêt du parc Marignac jusqu'à celui de la place du 1er-Août.*

En vous remerciant d'avance de l'attention que vous porterez à notre demande, nous demeurons dans l'attente de vos réactions, et vous prions d'agréer, etc.»

Ce sont les mêmes signatures que celles dans le précédent courrier.

D'entente avec le Conseil administratif, le Bureau attend une proposition de réponse de ce dernier pour cette pétition.

Et enfin, une dernière lettre que j'ai reçue des Sauveteurs auxiliaires de Lancy, dont voici la teneur :

« Messieurs, Pour faire suite à la décision du Conseil municipal de Lancy d'organiser désormais la fête des écoles le jeudi et le vendredi, nous nous permettons de revenir sur certains propos tenus lors de consultations, auxquelles, nous aurions bien aimé être associés : notamment sur l'affirmation que certaines sociétés bénévoles, à savoir les Sauveteurs auxiliaires et les Sapeurs pompiers, empocheraient un joli bénéfice lors

Séance ordinaire du 18 mai 2000

de cette manifestation, et que, de ce fait, il ne devrait pas y avoir de problème à modifier ultérieurement le mode d'organisation des promotions.

Nous ne pouvons tolérer de tels propos à notre égard. En effet, s'il est vrai que les promotions sont la principale source de revenus de nos amicales respectives, il n'en reste pas moins que nous sommes avant tout des sociétés communales participant activement à la vie associative, à titre gracieux, et donc sans aucune source de revenu ni de subvention.

Nous en avons pour preuve cette liste qui n'est de loin pas exhaustive :

- Grand Prix cycliste de Lancy
- Fêtes des Musiques
- Premier Août
- Noël des Aînés
- Etc.

Cela sans compter d'autres manifestations ponctuelles, telles que les 25 ans de Clair Bois.

A ces diverses occasions, nous mobilisons régulièrement entre 25 à 50 personnes bénévoles, pour soutenir la vie de la commune.

Après ces quelques précisions, dites-nous, si nous ne pouvons pas gagner quelque argent, afin de récompenser les travailleurs une fois par an, par une petite sortie, et tous les trois ans par une course de trois jours, sachant également que chaque participant en paie une partie.

De plus, si l'on mettait en rapport le nombre d'heures de bénévolat données avec le soi-disant « pactole » des promotions, le salaire horaire serait extrêmement faible.

C'est pourquoi, nous ne pouvons laisser circuler de tels propos visant à nous nuire sans réagir. Nous invitons donc les milieux qui ont laissé courir de telles inepties à plus de modération et à nous démontrer la réalité de leurs propos.

Nous sommes cependant disposés à vous faire également des propositions pour réduire les frais des promotions, puisqu'il semblerait que la décision du Conseil municipal soit aussi en relation avec le coût de l'organisation de ces dernières. Par exemple, pourquoi ne pas organiser les promotions le samedi et le dimanche, et pourquoi ne pas prévoir le repas du corps enseignant le dimanche ? Cette solution-là réduirait sensiblement les frais d'organisation.

Nous vous remercions de bien vouloir lire la présente au prochain Conseil municipal, et restons à votre disposition pour tout complément d'information que vous pourriez souhaiter.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous présentons, Messieurs, nos salutations les plus distinguées.

Cette lettre est signée par le Président de l'Amicale des Sapeurs pompiers ainsi que par le Président de l'Amicale des Sauveteurs auxiliaires.

M. RENEVEY : Voilà, j'ai terminé avec les communications du Bureau.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. FOLLMI : J'ai quelques communications. La première est la suivante : il y a à peu près 2 ans, nous avons organisé une table ronde avec les entreprises de la commune. Nous envisageons de refaire une manifestation de type-là, le jeudi 22 juin 2000, manifestation à laquelle vous serez conviés. Elle aura lieu à 11 heures, je sais que cela

Séance ordinaire du 18 mai 2000

peut poser quelques problèmes à certains d'entre vous, mais vous serez en tous les cas cordialement invités.

Nous entendons, lors de cette rencontre, faire le point sur tout ce qui a été fait depuis deux ans en matière de relations économiques, et présenter les projets que nous aurions dans ce domaine-là. Nous aurions souhaité faire cette même présentation à la Commission des finances, ouverte à l'ensemble du Conseil municipal quelques jours auparavant, mais compte tenu des ordres du jour relativement chargés de cette commission, et d'entente avec son Président, nous avons renoncé à cette présentation. C'est la raison pour laquelle vous serez conviés à participer ce jeudi 22 juin à 11 heures. Vous recevrez une invitation en bonne et due forme.

Ensuite, la Commission de sécurité est invitée à participer à un exercice de la Protection civile qui va se dérouler vendredi soir 26 mai, et vous êtes également invités. Vous recevrez une convocation à cette occasion-là.

Je voudrais répondre à M. Chevey qui, la dernière fois, demandait si nous ne pouvions pas prévoir des abonnements généraux CFF, comme certaines communes le font. Nous étudions la question; en tous les cas, nous entendons y donner suite.

Enfin, je vous informe que le Conseil administratif sera composé de la manière suivante à partir du 1er juin : M. Pascal Chobaz sera donc Maire, M. Walter Spinucci, Conseiller administratif, votre serviteur sera Vice-président.

M. SPINUCCI : Je n'ai pas de réponse à donner, par contre une information qui sera certainement utile. Je vous donne lecture d'une note qui m'est parvenue de M. Jean-Paul Deschenaux du Service des Parcs, promenades et maintenance qui concerne le parc de Pesay, en face du 64-70, avenue Eugène-Lance :

« Depuis l'été 1999, le Service des Parcs, promenades et maintenance s'est rendu compte que les 6 peupliers situés dans le parc susmentionné présentaient certains dangers.

En effet, ces gigantesques arbres, charpentés de grosses et longues branches, portent trop de poids. C'est pourquoi, nous avons convoqué le garde-forestier du Service des Forêts, de la Protection de la nature et du paysage qui nous a conseillé de faire une demande d'autorisation d'abattage.

Cette autorisation nous a été délivrée le 8 octobre 1999, et il n'y a pas eu de recours. Notre service avait programmé l'abattage pour l'automne 2000, mais nous devons accélérer les travaux car une branche a cédé durant le week-end du 13-14 mai 2000, ce qui a occasionné d'importants dégâts sur deux voitures.

Suite à ces imprévus, l'équipe de jardiniers du Grand-Lancy a évacué le bois et fermé le parc au public. Vu le caractère urgent, l'entreprise D. Orlandini viendra abattre ces peupliers, le mercredi 24 mai 2000, et notre service débitera et évacuera les branches et les troncs.

Le soussigné reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires désirés.»

Voilà, j'ai terminé l'information, je pense que c'était utile de le faire.

Séance ordinaire du 18 mai 2000**5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Il n'y en a pas.

**6. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -
Séance du 8 mai 2000 -
Rapporteurs : MM. Alain ERETZIAN et Marc GUILLERMIN**

**a) Bassin de natation de l'école du Bachet -
Crédit de construction (Fr. 1'770'000.--)**
=====

M. ERETZIAN présente le sujet : Cette séance a été tenue en présence de M. Walter Spinucci, Conseiller administratif, M. Jean-Pierre Côte, Chef du Service des Travaux et Constructions, M. Mike Humbert, ingénieur CVS et M. Gérard Hemond de la Société Solem S.A.

Les commissaires ont reçu le message No 116.2 concernant le coût des travaux de rénovation après la mise en soumission des travaux à effectuer.

Les postes les plus importants sont : le plancher mobile, le carrelage du bassin et le traitement des bétons contre la carbonatation.

Les soumissions ont été retournées par les entreprises avec l'engagement de respecter le planning des travaux. M. Hemond garantit qu'il n'y aura pas de plus-values. C'est le service des travaux et constructions qui procédera à l'adjudication de ces travaux.

Concernant la partie CVS, M. Humbert a pu constater que 40 à 50 % des gaines de ventilation sont en mauvais état. Le concept actuel est mal adapté. Un nouveau réseau de ventilation, séparant la gestion de la piscine et celle des vestiaires, sera créé. Concernant l'installation de chauffage, les raccordements sont à revoir et, notamment pour la comptabilité énergétique. L'ensemble des installations techniques sera mis aux normes en vigueur et les directives de l'Office fédéral seront appliquées afin d'obtenir un indice énergétique le plus bas possible.

A la demande ultérieure d'un commissaire, une installation de chauffage, comprenant des panneaux solaire n'est pas retenue, étant donné que cette école est située dans une mauvaise amenée solaire, mais surtout que ce système nécessite de telles modifications des installations qu'on ne peut les envisager. M. Humbert garantit qu'il n'y aura pas de plus-values à la fin des travaux.

Le Service des travaux et constructions de la ville s'occupera :

- de l'amélioration de l'éclairage
- de la remise en état des portes
- de l'aménagement extérieur
- des joints de dilatation
- du remplacement de divers appareils sanitaires.

Séance ordinaire du 18 mai 2000

Une subvention de l'OFDE ne pourra être sollicitée comme pour le bassin de la Caroline, étant donné qu'elle avait été accordée dans le cadre de la relance économique.

Un commissaire demande si la suppression du carrelage, sous le fond mobile est envisageable, si oui, qu'elle en serait la moins-value.

La commission à l'unanimité a accepté ce crédit de construction d'un montant de Fr. 1'770'000.--.

M. SPINUCCI : Lors du débat en commission, on s'était posé la question de savoir s'il était opportun de poser un carrelage sous le plancher mobile. Nous avons demandé au mandataire, le directeur de la Société Solem, de faire une étude comparative pour savoir quelle était la solution la plus avantageuse.

Je vous donne lecture du rapport qui nous est parvenu en date du 17 mai 2000 :
« Suite à la séance devant la Commission du 8 mai, il a été posé, au signataire de la présente, la question concernant les économies susceptibles d'être réalisées par la suppression du carrelage au fond de la piscine, c'est-à-dire, sous le plancher mobile. Lors de cette séance, j'ai répondu qu'il y avait des paramètres positifs et négatifs à cette éventualité de suppression.

J'aurais dû avoir l'esprit plus vif par rapport à cette question.

Lors de nos études, nous avons étudié différentes solutions, à savoir le carrelage sur toute la piscine, y compris le fond. Nous avons étudié des solutions avec des hauteurs de carrelage différentes, et enfin, nous avons étudié la reconduction à l'identique, en prenant les précautions nécessaires par rapport à l'étanchéité.

En fait, la soumission actuelle, qui a reçu les réponses des entreprises, tient compte de tous ces paramètres, c'est-à-dire :

- *revêtement de carrelage de qualité (Buchtal)*
- *ce carrelage descend jusqu'à la limite de la hauteur du faux-plancher*
- *le fond de la piscine n'est pas carrelé*
- *ce fond de piscine est étanche et la couche d'étanchéité est revêtue de la finition nécessaire pour que les opérations de nettoyage puissent être faciles à réaliser ainsi que les qualités d'eau.*

Nous avons donc répondu à la question d'un des membres de la Commission à l'avance».

L'arrêté 6a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

b) Aménagement extérieur du chemin du Banc-Bénit et du chemin du Gué

=====

M. GUILLERMIN présente le sujet : M. Spinucci a présenté deux immeubles en voie de terminaison à l'angle de ces chemins. Ils sont constitués de 86 appartements et d'un parking souterrain. Les logements, moitié en loyer libre et moitié HLM, représentent une valeur locative totale de Fr. 2'168'000.--.

Connaissant la qualité exceptionnelle de certains locataires déjà installés, la Commune peut logiquement envisager de nouvelles et substantielles rentrées fiscales, régulières, en plus des taxes d'équipement encaissées, d'environ Fr. 250'000.--.

Séance ordinaire du 18 mai 2000

En contrepartie de ces bonnes nouvelles, les promoteurs ont sollicité une participation de la Ville de Lancy, aux frais d'aménagement de trottoirs et places de parc visiteurs, sur les surfaces cédées gratuitement en domaine public communal, soit 459 m2. Le coût des travaux s'élève à Fr. 182'000.--. Le Conseil administratif établira une proposition budgétaire pour 2001.

**7. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -
Séance du 18 avril 2000 -
Rapporteur : M. Jean-Pierre PASQUIER et
COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -
Séance du 8 mai 2000 -
Rapporteur : M. Marc GUILLERMIN**

**a) Extension du groupe scolaire du Petit-Lancy Village
Crédit d'étude architectes (Fr. 1'050'000.--)**

=====

M. PASQUIER présente le sujet : Je vais vous parler de l'extension du groupe scolaire du Petit-Lancy Village, malheureusement, je ne dispose pas de photos, de maquettes, mais vous les avez tous vues dans des séances qui ont eu lieu précédemment. Certainement que le Conseil administratif les complétera par la suite, à l'issue de mon rapport.

La planification des besoins scolaires présente un besoin de 5 classes supplémentaires au Petit-Lancy Village d'ici 2002 et 2 de plus d'ici 2005, soit 20 classes au total et plus de 450 élèves.

Cette programmation est conforme selon les services concernés de l'Etat et correspond aux indications du plan directeur communal effectué en 1994.

C'est ainsi que, le 22 avril 1999, le Conseil municipal adoptait un crédit d'étude destiné à un concours d'architecture pour l'extension du groupe scolaire du Petit-Lancy Village.

Les objectifs généraux de ce concours sont définis ainsi :

- Compléter l'équipement scolaire existant, réaliser un équipement pour l'éducation physique et les activités sportives, réaliser un équipement social pour l'aide à domicile ainsi qu'un équipement d'enseignement de la musique.
- Puis ensuite transformer à terme l'ancienne école enfantine de 1890, et enfin réaménager ou reconstruire, ultérieurement, la salle des fêtes sur son emplacement actuel ou ailleurs sur le périmètre.
- Il s'agit également d'améliorer les relations piétonnières et celles des deux-roues aux alentours du périmètre.

59 concurrents, bureaux d'architectes, ont présenté leurs projets à un jury d'experts.

Ce jury recommande aux autorités de Lancy de confier un mandat pour la suite des études aux vainqueurs du concours, à savoir : le bureau d'architectes genevois de MM. Chevalley, Russbach et Longchamp.

Séance ordinaire du 18 mai 2000

La Commission de l'aménagement du territoire a reçu, le 18 avril dernier, les lauréats du concours pour une présentation de leurs projets.

Il se compose de trois nouvelles constructions :

- Parallèle à l'avenue Louis-Bertrand, un bâtiment de 2 étages sur rez, qui comprendra des classes et des équipements divers.
- A l'angle de l'avenue Louis-Bertrand et du chemin de la Solitude, un deuxième bâtiment, semi-enterré et en liaison souterraine avec le premier bâtiment principal, destiné aux activités sportives.
- Et enfin, un troisième petit bâtiment en bois sur un niveau, du côté du chemin des Clochetons, intégré dans la végétation pour l'aménagement d'une garderie.

Ces réalisations se dérouleront, en principe, en plusieurs étapes :

- la première avec la construction partielle des nouvelles classes scolaires ainsi que la construction de la garderie.
- Ensuite, la construction de la salle omnisports avec la terminaison du bâtiment scolaire le long de l'avenue Louis-Bertrand.
- Il s'agira ensuite de rénover les bâtiments existants et d'agrandir la salle des fêtes.

C'est ainsi que, pour la rentrée scolaire, dans 5 ans, nous devrions disposer de 14 classes neuves et de 6 classes rénovées avec l'ensemble des équipements scolaires annexes.

Les discussions lors de la séance de la Commission de l'aménagement du territoire du 18 avril dernier, séance ouverte à l'ensemble des membres du Conseil Municipal, ont essentiellement porté sur des questions relatives aux aménagements intérieurs des classes avec l'installation de parois mobiles permettant un décroisement entre deux classes.

Des remarques sont formulées également par les commissaires sur le bilan énergétique du bâtiment principal, en particulier de sa façade vitrée exposée plein sud.

A ce stade de l'étude, il semble prématuré de fournir des détails précis sur l'ensemble de l'extension. Ce n'est que lors des résultats de l'étude approfondie de l'extension du groupe scolaire, crédit demandé ce soir, que nous obtiendrons des réponses plus précises sur cette réalisation d'importance.

En guise de conclusion, et pour saluer avec respect le Conseiller Wyss, membre de la Commission de l'aménagement du territoire, qui quitte ce soir notre Conseil, une fois n'est pas coutume, permettez-moi de citer en substance son intervention en séance de commission, propos auxquels je vous invite à adhérer : *« Une école qui est belle et que l'on apprécie, donne cette envie aux enfants de s'y rendre et de favoriser leur épanouissement. Dès lors, pour les parents, cela représente, aussi, un gage de réussite, de qualité et de satisfaction. Espérons que l'extension du groupe scolaire du Petit-Lancy Village soit notre contribution ».*

M. GUILLERMIN présente le sujet : Je demande pardon à mon collègue Jean-Pierre Pasquier, j'aurai peut-être quelques redites, on ne s'est pas concertés.

Séance ordinaire du 18 mai 2000

La Commission a reçu les architectes lauréats du concours, MM. Chevalley, Longchamp et Russbach. Ils ont été appelés à commenter leur projet figurant dans l'excellent et très complet message No 118.

Le projet a été présenté précédemment à la Commission de l'aménagement du territoire, ouverte à l'ensemble du Conseil municipal. Lors de la discussion, un certain nombre de questions judicieuses a été posé par les commissaires.

L'orientation de la façade des classes due à la géométrie du terrain n'est pas idéale suivant l'expérience qui recommande une exposition à l'est, pour ne pas subir un trop fort échauffement des locaux par le rayonnement solaire.

Des mesures de protection devront impérativement être étudiées avec le concours de spécialistes en physique du bâtiment. Il faut que les mandataires en soient conscients et appliquent cette directive, à surveiller par le Service des travaux et constructions.

L'estimation du coût de construction a aussi été discutée, les prix étant fortement en augmentation. Il apparaît nettement que les commissaires souhaitent que les prix indiqués représentent un objectif à respecter lors de l'étude et des choix constructifs.

La marge d'erreur, de plus ou moins 25 %, admise par la SIA à ce niveau de l'étude n'est plus de notre époque à technologie avancée. Même dans la construction, les entreprises établissent des prix de revient; maintenant Par le passé, cela n'a peut-être pas toujours été le cas

Certaines craintes ont été exprimées au sujet de la relative inexpérience des architectes pressentis, en matière de réalisation de travaux de grande envergure. Il semble que ces brillants projeteurs aient bien anticipé ces doutes, en s'associant avec une personnalité plus expérimentée dans la conduite du chantier.

Une autre possibilité qui permettrait d'assurer des prix et délais garantis serait de confier l'exécution des travaux à une entreprise générale.

M. Spinucci n'y serait pas opposé, cependant, selon M. Côte, cette procédure demanderait une préparation particulière, élaborer un cahier des charges, des soumissions; soit un dossier complet. Cette solution aurait peut-être l'avantage d'éviter des surprises désagréables au niveau budgétaire, telles que celles ... mal vécues par le Conseil municipal, avec des mandataires expérimentés.

D'autres questions ont été posées au sujet de l'attribution des mandats d'ingénieurs civils et CVSE non compris dans ce présent crédit d'étude.

Les offres destinées à fixer le taux d'honoraires seront reçues le 22 mai prochain.

Pour conclure, après lecture du projet de délibération, la Commission s'est prononcée à l'unanimité pour le crédit d'étude des architectes de Fr. 1'050'000.--.

M. SPINUCCI : Je n'ai rien à rajouter M. le Président, je crois que les deux rapports sont complets, exhaustifs.

M. LANCE : J'ai juste une petite question anecdotique que j'aimerais poser à M. Spinucci. M. Spinucci agrmente souvent ces messages d'une citation. La citation concernant ce crédit d'étude, adressé aux Conseillers municipaux, est une citation de

Séance ordinaire du 18 mai 2000

Montaigne : « *Une tête bien faite est préférable à une tête bien pleine* ». Je me demandais si cette citation était adressée aux Conseillers municipaux, ou adressée aux architectes, ou simplement aux enfants qui fréquenteront cette école.

M. SPINUCCI : Rassurez-vous M. Lance, je suis persuadé que les têtes de cette assemblée sont parfaitement bien faites, et que cette citation s'adresse seulement aux enfants.

L'arrêté 7a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

b) Divers
 =====

M. GUILLERMIN présente le sujet : *Fontaine du Pont-Rouge* - En réponse à un commissaire, M. Côte a précisé qu'un devis a été demandé pour le nettoyage de la toiture, et inscrire le coût au budget d'exploitation.

Passerelle Pré-Monnard sur la route du Pont Butin - Selon un commissaire, cet ouvrage serait mal entretenu et le revêtement du sol dégradé.

M. Spinucci vérifiera s'il s'agit du domaine cantonal et établira une demande de nettoyage.

Programme Ogure - Une commissaire a demandé quand on connaîtra le résultat de ce programme d'économie d'énergie.

Selon M. Côte, le bureau mandaté s'est engagé à fournir les premiers résultats courant juin prochain. Une baisse de consommation a déjà été constatée.

W.C. 56, route du Grand-Lancy / Locaux politiques et W.C. publics ferme Cérésole - Deux commissaires ont constaté le manque d'entretien de ces locaux sanitaires.

M. Côte en a pris note.

Arrêt de bus devant la BCGe, place du 1er-Août - Une commissaire a relevé l'état déplorable du trottoir.

M. Spinucci a précisé qu'il s'agit d'une route cantonale, voire même nationale.

« Faut-il dire aussi que cette banque devrait balayer devant sa porte ? »

Aménagement du parc 70, route du Pont-Butin - Une commissaire a exprimé ses remerciements pour cette belle réalisation.

8. COMMISSION DES FINANCES - Séances des 13 mars et 17 avril 2000 - Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA

Projet d'augmentation du capital de la BCGe (Fr. 921'375.--)
 =====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : Le 13 mars, la Commission des finances recevait MM. Curti et Piguet, membres de la Direction de la BCGe au sujet de la demande d'augmentation du capital social de cette dernière.

Séance ordinaire du 18 mai 2000

Ce capital, qui est actuellement de Fr. 225 mios doit être porté à Fr. 337,5 mios, selon les exigences de la législation fédérale sur les banques. Ainsi, la BCGe, 6 ans après sa création, s'apprête à émettre 1'787'758 nouvelles actions nominatives (1'325'516 de type B au nominal de Fr. 50.--) ou au porteur (462'242 de type A au nominal de Fr. 100.--) pour un montant de Fr. 112,5 mios.

La BCGe compte faire appel aux actionnaires existants qui jouiraient d'un droit préférentiel aux conditions suivantes :

- 1 nouvelle action nominative B pour 2 anciennes nominatives A. (Fr. 150.- maximum)
- 1 nouvelle action au porteur pour 2 anciennes actions au porteur (Fr. 300.-- maximum).

Si chaque collectivité publique exerce son droit préférentiel (= acquiert les actions nominatives correspondant à son avoir actuel), la répartition du capital-actions restera identique, à savoir 33,35 % pour l'état de Genève, 20,65 % pour la ville de Genève et 11,8 % pour les autres communes, soit un total de 76,59 % en faveur des collectivités publiques.

M. Curti, au nom de la banque, nous dresse un tableau de sa situation au moment de la demande d'augmentation de capital.

Au moyen de tableaux, il nous explique que, suite au retrait de l'UBS ex-SBS du marché local, la BCGe est de plus en plus la banque des Genevois. Elle soutient les PME, les constructions d'habitations à loyers modérés, les sociétés coopératives et l'accession à la propriété. Elle a également absorbé des clients des grandes banques. Tout cela s'est traduit par un accroissement hypothécaire. La baisse du résultat économique est expliquée par la mise en nantissement auprès de la BNS, du portefeuille de titres, la faiblesse de la bourse, les charges de personnel, l'informatisation et le matériel immobilisé suite à la fermeture de 3 agences, dont une sur notre commune.

Pour les provisions, l'évaluation des risques était chiffrée à Fr. 798 mios en 1994, alors que maintenant on l'estime à Fr. 500 mios de plus. Raisons : changement du taux hypothécaire, dégradation de dossiers, intérêts impayés, effondrement de l'immobilier, difficultés et fusions de certaines entreprises.

Pour couvrir ces risques, plusieurs propositions ont été faites par la BCGe à la commission fédérale des banques. Cette dernière a toutefois exigé que les risques identifiés soient entièrement couverts par les provisions sur l'exercice en cours.

M. Piguet expose ensuite la situation de Lancy. Notre commune détient 12'285 actions nominatives A, ce qui donne droit à l'achat de 6'143 nouvelles actions nominatives B (soit 3 x la valeur nominative de Fr. 50.-- selon estimation) ce qui représenterait une augmentation de Fr. 921'375.--.

La discussion est alors ouverte, plusieurs questions sont soulevées. Qu'est-ce que la fondation de revalorisation, et quelle sera sa fonction, ses objectifs ?

Elle a pour objectif d'assainir la situation de la banque, en déplaçant en son sein les créances de débiteurs défaillants, créances attachées à des biens immobiliers gagés. On sort ainsi les dossiers à risque qui ne figureront plus au bilan de la banque.

Séance ordinaire du 18 mai 2000

Il est également demandé que la banque s'engage à maintenir, voire étendre le nombre de ses agences sur la commune. Il est répondu que nul ne sait ce que seront les banques en 2010, mais que, la clientèle évoluant, la BCGe se doit d'aller vers les clients, en renforçant les liens de voisinage.

Le calendrier concernant la décision de recapitalisation de la banque étant très serré, une décision devrait tomber à mi-mai pour que la libération puisse intervenir au 30 juin 2000.

Séance du 17 avril 2000 - M. le Maire nous fait part d'un courrier de Mme Calmy-Rey qui commente l'évolution du travail parlementaire. Le Grand Conseil devrait se prononcer ce soir sur cette recapitalisation.

Le Conseil administratif propose que nous prenions l'engagement d'acquérir des actions nominatives à hauteur des Fr. 921'375.--.

Un commissaire demande que soit incluse, dans l'arrêté, une garantie du maintien des succursales de Lancy. Ceci, ne pouvant figurer dans l'arrêté, pourrait faire l'objet d'une lettre aux dirigeants de la BCGe.

Plusieurs commissaires font part de leur sentiment de malaise devant le choix qui se révèle bien mince :

- la BCGe représentant le principal soutien du tissu économique genevois, il y a presque une obligation « morale » à participer à son assainissement.
- En cas de cessation, en effet, la dénonciation des crédits aux seules PME entraînerait une suppression probable de 4 à 6'000 emplois.

La somme nécessaire à l'achat des actions nominatives devant être empruntée, (vraisemblablement à la Coficoge, Coopérative financière des communes genevoise) l'intérêt dû serait à peu près équivalent au rendement prévu : il s'agirait donc en quelque sorte, d'une opération « blanche ».

Si chacun semble s'accorder sur l'importance de la survie de la BCGe, il est cependant relevé que les garanties pour un réel changement dans la gestion et la direction de la banque ne sont pas vraiment fournies. Ne devrait-on pas exiger plus de transparence avant d'engager les deniers publics ? Ne devrait-on pas entendre d'autres avis que ceux de la direction de la BCGe ?

Quel type d'action acquérir : nominatives, au porteur, ou un peu des deux, afin de pouvoir, le cas échéant, se départir de ces dernières ?

Les actions nominatives valant Fr. 50.-- et celles au porteur Fr. 100.--, la même somme donne droit à deux fois plus de voix s'il s'agit de nominatives (1 action = 1 voix quelle que soit l'action). Ces dernières nous permettraient de mieux marquer notre présence en tant que collectivité publique au sein de la BCGe.

Après lecture du projet de délibération, il est procédé à un vote : 7 voix pour et 2 abstentions.

Mme DANCET : J'aimerais m'exprimer en tant que citoyenne de ce canton qui avoue d'emblée être préoccupée par la situation connue concernant la Banque Cantonale Genevoise.

Séance ordinaire du 18 mai 2000

En tant que telle, je suis consciente du rôle que cette banque joue au niveau du soutien aux PME et PMI du canton.

Je suis également consciente des problèmes de nature sociale, relatifs aux préoccupations des centaines d'employés qui en dépendent.

Toutefois, je ne peux passer sous silence l'opacité qui entoure et entoure encore aujourd'hui les événements relatés par la presse.

Ces événements, souvent contradictoires, sont la manifestation, à mon avis, de l'incapacité des dirigeants à maîtriser une situation économique certes difficile.

Pour ces raisons, en mon âme et conscience, je ne peux soutenir par conviction une démarche visant à engager les deniers du contribuable dans une situation d'incertitude totale. Ainsi je m'abstiendrai de soutenir cet arrêté.

M. CAVALERI : Je m'exprime au nom du groupe Socialiste. Après mûre réflexion, le groupe Socialiste a décidé de répondre favorablement au projet qui nous est présenté. Les motifs qui ont infléchi notre décision sont moins comptables ou techniques que politiques.

En effet, nous avons été sensibles au fait que les représentants de la BCGe que nous avons entendus ont clairement manifesté leur volonté de renforcer la BCGe dans son rôle de proximité au service, notamment, des PME locales.

Chacun sait que ces dernières jouent un rôle primordial sur le marché du travail, puisque les statistiques montrent qu'elles offrent au moins les 2/3 des emplois de notre pays. Chacun connaît aussi le peu de soutien qu'elles peuvent attendre des grandes banques du pays, qui ont décidé de barboter désormais dans les grandes eaux de la finance internationale et d'abandonner ce qu'elles considèrent comme un menu fretin indigne de leurs ambitions planétaires.

Cela étant, nous n'avons guère le choix : si nous voulons donner des chances sérieuses aux PME existantes ou en création de développer leurs activités et de continuer ainsi à maintenir des milliers d'emplois à Genève, nous ne pouvons que soutenir le projet de remettre à flot une BCGe fragilisée par les erreurs du passé.

Néanmoins, nous ne pouvons avaler sans rien dire les couleuvres que chacun connaît et nous mettons par conséquent un sérieux bémol à notre accord. Comme pour beaucoup d'entre vous, en effet, il nous est difficile de solliciter nos contribuables pour réparer des erreurs dont ils ne sont pas responsables. Comme beaucoup d'entre vous aussi, nous nous interrogeons sur l'efficacité des mécanismes de décision qui ont certainement influé directement ou indirectement sur les fautes commises. Comme beaucoup d'entre vous, enfin, nous sommes choqués de constater que les instances exécutives de la BCGe ont disposé d'un confortable filet politique pour leurs voltiges plus que hasardeux.

Quel rôle peuvent en effet jouer les forces politiques dans la gestion d'une banque cantonale ? Est-il raisonnable de leur assigner une fonction de contrôle qu'il leur est le plus souvent difficile, voire impossible d'assumer ? Les miliciens de la politique ne sont de loin pas tous des virtuoses de la finance. Malgré leur intégrité et leur volonté de

Séance ordinaire du 18 mai 2000

bien faire, ils n'ont pas pu voir passer les "casseroles" que des professionnels en la matière leur avaient soigneusement cachées.

Nous n'avons pas de solution "clé en main" à proposer, étant quasiment des profanes en matière de technique bancaire. Néanmoins, nous nous sentons le devoir d'exprimer notre réaction politique en nous étonnant du degré d'irresponsabilité dont ont été trop généreusement gratifiés les dirigeants de la BCGe dans les dernières années.

Pour un naufrage proportionnellement aussi important, sinon plus, que ne le fut celui du Crédit Lyonnais à l'échelle de la France, les responsables passent entre les gouttes et n'encourent vraisemblablement aucune poursuite pénale.

Notre vœu n'est pas de dresser des piloris, ni de faire tomber des têtes. En revanche, nous attendons de la nouvelle banque cantonale, du Conseil d'Etat et du Grand Conseil, la mise sur pied de structures nouvelles qui fixeront clairement les responsabilités des diverses instances et personnes dirigeantes, afin que la BCGe du futur puisse durablement remplir les mandats qu'elle s'est de bonne foi engagée à assumer.

En disant tout cela dans le modeste cadre de notre Conseil municipal, et en étant conscients de notre faible pouvoir en cette affaire, nous espérons néanmoins que nos inquiétudes seront entendues là où se prendront les décisions.

M. LANCE : Le groupe Démocrate-chrétien votera favorablement l'augmentation du capital de la Banque Cantonale de Genève en souscrivant 6'143,5 actions nominatives B, pour un montant maximum de Fr. 921'375.--. En effet, nous estimons que notre Conseil municipal se doit de soutenir l'avenir de la BCGe qui est avant tout la banque des communes genevoises qui se sont engagées au moment de la fusion en sa faveur. Ce n'est pas au moment où cet établissement rencontre des difficultés que les communes doivent retirer leur soutien, au contraire, nous nous devons de la soutenir pour surmonter cette période difficile.

La BCGe connaît les difficultés de redressement que la majorité des grandes banques ont connues ces dix dernières années à Genève, mais qu'elles n'ont eu ni le besoin, ni l'obligation d'étaler sur la place publique.

Au-delà des polémiques qui empoisonnent son existence et, en dehors de toute considération politique ou de jugement de valeur sur sa gestion, il faut reconnaître que la BCGe a été la banque qui a davantage répondu aux besoins de nos PME, commerçants et artisans, dans une période conjoncturelle difficile.

Rappelons que l'octroi de petits crédits commerciaux, en dessous de Fr. 1'000'000.-- n'est pas une activité rentable pour une banque, mais la BCGe a toujours assuré ce service, permettant ainsi de maintenir de nombreux petits commerces et artisans.

L'acharnement médiatique dont l'établissement fait l'objet depuis quelques semaines doit maintenant cesser.

Au niveau des intérêts de la commune de Lancy, il faut rappeler, qu'avec la collaboration de la Banque Cantonale de Genève, la dette communale a été renégociée à un taux inférieur, permettant plusieurs centaines de milliers de francs d'économie pour le ménage communal.

Séance ordinaire du 18 mai 2000

La commune de Lancy abrite la centre administratif de la banque, à côté de Lancy-Centre, qui emploie plusieurs dizaines de collaborateurs et dont l'influence sur la fiscalité de la commune de Lancy n'est pas négligeable.

Il est intéressant de souligner que la BCGe maintient la seule agence bancaire sur le territoire du Grand-Lancy qui compte plus de 10'000 habitants. Hormis le «Postomat» de la poste des Palettes, les seuls distributeurs de billets à disposition des habitants du Grand-Lancy se trouvent à la BCGe. Le Petit-Lancy est également desservi par une agence de la BCGe située à Lancy-Centre.

Lors d'une rencontre, en octobre 1998, avec les responsables des entreprises lancéennes, ceux-ci relevaient le manque d'agences bancaires de proximité sur le territoire de la commune.

Mesdames et Messieurs, pour les raisons invoquées précédemment, nous vous encourageons à apporter votre soutien à cette banque pour donner un signe positif à cette affaire difficile.

Nous sommes certains, qu'après la création de la fondation de valorisation qui traitera des affaires à risque, la BCGe sera à nouveau une banque saine qui rendra encore de nombreux services aux Genevois.

Mme JELK-PEILA : Le groupe de l'Alliance de Gauche ne peut que déplorer le manque de transparence et le peu de célérité avec lesquels les instances dirigeantes de la BCGe ont tenu les collectivités publiques, pourtant actionnaires majoritaires, au courant de ses difficultés de gestion et partant de trésorerie.

Le groupe de l'Alliance de Gauche reste pourtant persuadé qu'une banque cantonale, dans le contexte économique qui est le nôtre, est indispensable dans la mesure où elle offre une alternative à la politique d'investissement des grandes banques, notamment en soutenant les entreprises qui fournissent des produits et des services socialement utiles.

Pour ce faire, il nous paraît indispensable que :

- Une fondation de droit public prenne en charge la gestion et la liquidation des dossiers « douteux ».
- La BCGe fonctionne sur la base d'une charte éthique claire et respectée.
- Une plus grande transparence ainsi qu'un contrôle réel et démocratique accrus soient mis en place par les collectivités publiques.

C'est dans cet esprit que le groupe de l'Alliance de Gauche de Lancy votera l'arrêté relatif à l'achat d'actions nominatives de la BCGe.

M. HEIZMANN : Alors que d'aucuns tire à boulet rouge sur les services publics en général, tandis que d'autres se battent pour conserver les bureaux de poste dans les quartiers populaires, ne devons-nous pas, d'une manière globale, nous poser la question de fond suivante ?

Quel type de société voulons-nous pour demain ? Le règne de la globalisation où les réseaux maillés existants renforcent les nantis, les riches et autres bien portants économiques de proximité à une société solidaire.

Séance ordinaire du 18 mai 2000

La BCGe, sa direction en particulier, a fait des erreurs, des personnes peu recommandables ont bénéficié d'avantages éhontés. Mais à l'époque, d'autres sociétés internationales, encore plus prestigieuses que notre BCGe, se sont fait duper par d'autres Golden Boys. Alors faut-il continuer à tirer sur l'ambulance ?

Non, je ne crois pas. La politisation des difficultés de la BCGe ne doit pas amener à l'anéantissement de cet outil aux services de notre population, de nos entreprises et entrepreneurs.

Pour ces raisons, je soutiendrai le projet d'augmentation du capital.

M. PAGE : J'interviens à titre personnel, je voudrais quand même relever quelques points qui ont été dits ici. Les erreurs qui ont été commises, etc., je pense aussi ce qui manque, on a dit qu'il fallait des gens capables et professionnels, il les faut aussi au sein des Conseils d'administration, parce que dans les sociétés anonymes, par exemple, les conseils à responsabilité d'administration ont été accrus et, ce ne sont pas seulement des gens qui siègent parce qu'il en faut tant d'un parti, tant d'une commune et tant d'une région; il faut des gens qui sont capables et à même de contrôler un bilan, d'écouter de ce qui dit une direction, ou même de poser des questions. Même si j'ai des doutes pour l'avenir dans ce domaine, puisqu'on est toujours à 75 % d'actions publiques, j'attends à ce que ces organes publics ne mettent pas seulement des gens représentatifs parce qu'ils ont une fonction, mais mettent des gens capables.

Donc, je voterai oui, sans enthousiasme, mais je pense qu'il faut accepter cela. J'attends aussi peut-être, avec notre modeste participation, on pourra aussi essayer d'influencer cela, pas seulement mettre des gens gentils, qui sont prêts à boire le verre après l'assemblée générale, mais des gens qui sont prêts aussi à critiquer, à intervenir et aussi à conseiller.

M. PASQUIER : J'aimerais saluer ce soir la lucidité du groupe Socialiste de Lancy, par l'intervention de M. Cavaleri qui a dit très haut et très fort : il ne faut pas mettre de politique dans nos organes bancaires. Que vos collègues du Grand Conseil vous entendent.

Il est très désagréable de devoir prendre une décision aussi importante en ayant, comme l'a souligné M. Lance, la pression médiatique, j'ai ce sentiment un peu perturbé de dire que je vais prendre une mauvaise décision ce soir, et le doute s'installe.

Il est vrai que la Commission fédérale des banques fait pression sur la BCGe, il est vrai qu'aujourd'hui, nous avons un tel battage médiatique, même les employés de la BCGe sont complètement déboussolés, démotivés, c'est une situation qui n'est pas normale.

Nous allons prendre ce soir une décision, Mesdames et, Messieurs, nous ne savons même pas quelles vont être les incidences, à savoir les débats, les informations que nous allons entendre ce soir, ou demain soir, au sein du Grand Conseil. Il y a des menaces de ne pas souscrire à la capitalisation de la BCGe, il y a des menaces de ne mettre que des politiques dans cette fondation de revalorisation de la banque, et c'est très désagréable de prendre une décision, sous cette pression et dans de pareilles conditions.

Séance ordinaire du 18 mai 2000

De quoi s'agit-il ? Aujourd'hui de souscrire près d'un million, vous l'avez dit Mme Jelk-Peila, c'est une opération blanche puisque nous allons en fait l'emprunter, vraisemblablement, à la Coficoge, et que les taux d'intérêts vont correspondre aux taux qu'ont rapporté ces actions nominales. Imaginez-vous, que votre voisin vous demande de l'argent, que vous savez qu'il est en difficulté financière, qu'il a des problèmes d'environ Fr. 15'000.--, et deux mois plus tard, vous apprenez que ce n'est pas Fr. 15'000.--, c'est plus de Fr. 60'000.-- de dettes qu'il n'a pas su découvrir.

Qu'en sera-t-il dans deux mois ? Qu'en sera-t-il dans 6 mois ? A quel moment, les comptes vont-ils être bloqués pour cette fondation de revalorisation ? A quel moment on devra dire stop à la BCGe ? Maintenant toutes vos dettes vous les gérez vous-mêmes, on a fait le bilan de toutes les casseroles, et maintenant c'est à vous de vous débrouiller.

Vous disiez M. Lance, effectivement, il y a un devoir moral. Un devoir moral soit, effectivement, le siège administratif est sur Lancy. Effectivement, il y a un Bancomat au Grand-Lancy, effectivement, la Commune emprunte à la BCGe, mais la Commune n'emprunte pas qu'à la BCGe, et fort heureusement.

Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs, je me vois dans l'obligation de refuser cet arrêté de demande de capitalisation de la BCGe, et je trouve regrettable qu'on soit obligé, une fois de plus ce soir, de prendre une décision sous la pression. Et rappelez-vous, vous avez traité ce sujet en séance de commission, en deux demi-séances de Commission des finances. Avez-vous ce soir, tous les éléments pour prendre une décision en votre âme et conscience ?

L'arrêté 8) est accepté par 25 oui, 2 non, 6 abstentions. (Voir Annexe).

**9. COMMISSION DES FINANCES - Séances des 5 et 17 avril 2000 -
Rapporteur : M. Pierre-Alain VOLERY****a) Examen des crédits complémentaires 1999**

=====

M. VOLERY présente le sujet : La Commission des finances s'est réunie le mercredi 5 avril 2000, pour l'examen des crédits supplémentaires pour 1999. Le travail s'est fait sur la base de trois documents avec le détail des dépassements supérieurs à Fr. 3'000.-- et par nature.

M. Föllmi précise, à l'intention des nouveaux commissaires et des autres, que chaque année, on est tenu d'examiner les comptes et, dans cet exercice, doivent être étudiés les crédits supplémentaires. Ceci conduit à un arrêté par le Conseil municipal pour l'acceptation de ces dépassements.

Le total des charges comptabilisées s'élève à Fr. 55'612'051.16, pour un montant budgétisé de Fr. 53'941'416.--, soit un écart dépensé par rapport au budget de Fr. 1'670'635.16. Les principales pertes, par rapport au budget 1999, sont les biens services et marchandises + 6,6 % et à un acte de défaut de biens par prélèvement sur la provision sur le reliquat pour un montant de Fr. 2,38 mios. En règle générale, les dépassements s'expliquent, car dans l'élaboration du budget, les dépenses sont

Séance ordinaire du 18 mai 2000

budgetisées au plus juste. Un exemple : l'achat de produits de déneigement + 41,19 %; l'explication nous est donnée que le stock était proche de 0.

Le montant des revenus prévu au budget 1999 était de Fr. 52,040 mios, alors que les comptes 1999 s'élèvent à Fr. 56,32 mios, soit un excédent de Fr. 4,08 mios. En comparaison de ces deux éléments l'excédent des revenus s'élève à Fr. 714'452,02 pour 1999.

En pourcentage, l'impôt sur le bénéfice et le capital a augmenté de 16,42 %, la taxe professionnelle communale de 31,75 %, le fonds de péréquation intercommunal de 20,03 %, quant à l'impôt sur le revenu et la fortune, son augmentation est de 2,59 %. La reprise économique et une réorganisation du Département des finances cantonal ne sont pas étrangères à ces plus-values.

Le Président passe les rubriques une après l'autre, chaque commissaire peut poser les questions et s'informer sur les dépassements auprès des trois Conseillers administratifs et des responsables du Service financier. Nombreuses sont les questions. Une constatation est faite sur le vandalisme et la sécurité dans la commune. Le Président suggère que ces questions, qui sont importantes, soient traitées par la Commission de sécurité, cet avis n'est pas combattu.

La Commission accepte les crédits supplémentaires pour l'exercice 1999, à l'unanimité.

L'arrêté 9a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

b) Examen des comptes 1999

=====

M. VOLERY présente le sujet : L'analyse de ces comptes 1999 a eu lieu le 17 avril 2000 avec comme document, le rapport financier 1999 qui comprend le détail du fonctionnement, les investissements, le bilan au 31 décembre 1999.

Les revenus ont une progression réjouissante de Fr. 4,28 mios en regard du budget, pour s'établir à Fr. 56,32 mios.

Les principales sources de revenus proviennent en premier lieu: l'impôt communal Fr. 34,26 mios, la taxe professionnelle communale Fr. 5,93 mios, le fonds de péréquation intercommunal Fr. 2,53 mios, le fonds d'équipement communal Fr. 1,84 moi, le produit des intérêts Fr. 2,27 mios, le loyer du patrimoine administratif Fr. 2,49 mios, revenus divers pour Fr. 3,53 mios. Malgré l'augmentation des charges + Fr. 3,42 mios, les revenus parviennent à couvrir ce surplus de dépenses.

Pour l'essentiel, les dépenses se décomposent de la manière suivante : charge de personnel Fr. 15,25 mios, soit un recul de Fr. 366'000.--, biens et services Fr. 12,45 mios, amortissements économiques Fr. 10,89 mios, intérêt de la dette pour les patrimoines administratif et financier Fr. 5,15 mios, dédommagements versés aux collectivités publiques Fr. 2,91 mios, subventions Fr. 4,20 mios, compensation financière aux communes frontalières Fr. 990'000.--. La différence entre les charges et les recettes, laisse apparaître un excédent de recettes de Fr. 714'452,02.

Pour le compte des investissements, la somme brute dépensée est de Fr. 9,70 mios contre Fr. 17,45 mios prévus au budget..

Séance ordinaire du 18 mai 2000

La répartition est la suivante : Fr. 6,26 mios pour le patrimoine administratif contre Fr. 11,96 mios au budget Fr. 3,44 mios pour le patrimoine financier contre Fr. 5,49 mios au budget..

Le montant de Fr. 9,70 mios dépensé a été couvert comme suit :

a) autofinancement par le compte de fonctionnement Fr. 12,09 mios

b) subventions et recettes diverses Fr. 1,96 mio

c) utilisation des réserves - Fr. 0,08 mio

soit un total de Fr. 13,97 mios, donc un excédent de financement de Fr. 4,27 mios qui a été utilisé, pour l'essentiel, à réduire la dette.

La dette globale, liée aux patrimoines administratif et financier, a passé de Fr. 120,91 mios au 31 décembre 1998 à Fr. 117,30 mios une année plus tard, soit un recul de Fr. 3,62 mios. Le taux moyen de la dette a passé successivement de 4,72 % en 1997, à 4,55 % en 1998 et à 4,36 % en 1999. Cette évolution favorable provient de la baisse des taux d'intérêts, mais aussi de l'usage d'un endettement à court terme dont le taux moyen a été de 1,23 %.

Un rappel, sur les Fr. 117,30 mios de la dette communale, Fr. 49,28 mios ou 42 % concernent les immeubles locatifs dont les charges sont couvertes par les locataires et non, par les contribuables. La dette nette, ainsi corrigée, représente Fr. 2'664.--par habitant. Le Président de la commission passe en revue les comptes de fonctionnement et d'investissement, et les commissaires ont tout le loisir de poser des questions ou de formuler des souhaits sur certains objets, qu'il n'est pas possible de tout transcrire dans ce rapport.

Sur le maintien ou la fermeture de la patinoire s'engage un débat, il y ressort que des mesures pour une meilleure fréquentation ont été prises (pas en totalité), mais le Conseil administratif recherche de nouvelles idées, en espérant pouvoir les concrétiser.

Les restaurants scolaires provoquent un débat de fond, quant au coût de fonctionnement, et la question est posée, si la situation de certains parents justifie que leurs enfants mangent à l'école, une étude du Département de l'instruction publique démontre qu'aujourd'hui, on trouve un mélange d'enfants, de toutes les catégories de la population et, certes on s'est éloigné de l'idée de base de cette institution, mais c'est une question de choix et de liberté personnelle des parents, sans réserver exclusivement cette possibilité à des gens qui sont obligés de travailler.

Le déficit de nos trois parkings publics suscite des questions pour une exploitation meilleure, et, pourquoi pas de rouvrir celui des Rambossons qui est fermé depuis 8 ans et qui coûte toujours en amortissement et en entretien. Une ouverture pourrait se faire l'été dès l'ouverture de la piscine, le risque de vandalisme retarde cette réouverture, car pour l'instant l'immeuble, qui se trouve en dessus, est aux 3/4 vide, on est en copropriété, l'espoir est que l'immeuble se reloue et de rouvrir le parking.

Après avoir pris connaissance du rapport de l'organe de contrôle, les commissaires approuvent à l'unanimité les comptes 1999.

Le Président, au nom de la Commission des finances, remercie toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de ces comptes, en particulier le Service financier qui améliore chaque année la présentation de ceux-ci, l'administration et le Conseil administratif.

Séance ordinaire du 18 mai 2000

M. LANCE : Le groupe Démocrate chrétien a pris connaissance avec intérêt, et surtout avec soulagement du résultat positif des comptes 1999 de la Ville de Lancy, puisque qu'il faut se souvenir que le Conseil municipal de la précédente législature avait approuvé un budget déficitaire de Fr. 1'904'000.--.

Ce résultat positif de Fr. 714'000.-- nous permet d'entrevoir l'avenir plus sereinement et plus positivement.

En effet, nous pensons qu'il est nécessaire de se souvenir des tensions qui régnaient lors des commissions des finances de ces dernières années, durant lesquelles, il n'était pas rare d'entamer une discussion pour quelques francs d'économie.

Cette situation difficile a forcé le Conseil administratif et le Conseil municipal à se remettre en cause pour toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement de notre commune comptant plus de 25'000 habitants, et surtout de prendre conscience, qu'obtenir un équilibre entre les besoins fondamentaux de la population et la capacité financière de la commune, est un exercice de haute voltige en période difficile.

Même si la situation semble s'améliorer, surtout au niveau des rentrées fiscales, nous pensons que cet élan de contrôle rigoureux des dépenses de fonctionnement doit se poursuivre et à chaque fois, devrait provoquer une réflexion à long terme de nos autorités sur les conséquences de ses engagements.

Il convient également d'être prudent sur la projection des rentrées fiscales qui nous ont réservé, ces dernières années, quelques surprises. Prudence également sur les résultats extraordinaires, comme celui du fonds d'équipement communal ou de la taxe professionnelle que nous ne retrouverons pas nécessairement ces prochaines années.

D'autre part, vu le développement continu et harmonieux de notre commune, nous devons faire face à de nouvelles demandes d'infrastructures et de subventionnement émanant d'institutions, d'associations d'habitants, de sociétés, de clubs sportifs, etc. qui provoqueront, sans aucun doute, de nouveaux investissements, mais surtout engendreront forcément des coûts de fonctionnement accrus, qui devront faire l'objet d'une profonde réflexion avant de les engager.

D'autre part, nous devons, sans tarder, entreprendre l'entretien de nos bâtiments communaux du patrimoine administratif, (écoles, salles communales, etc.) et envisager le remplacement du mobilier usagé, ces dépenses ayant toujours été reportées ces dernières années. Des bâtiments communaux bien entretenus contribuent également à la qualité de vie de ses habitants, et particulièrement en période économique difficile.

Enfin, même si nous estimons que la politique d'investissements aurait dû être maintenue durant les années difficiles, il faut bien sûr, maintenant revoir d'une manière plus rapprochée la planification de certains projets, qui sont en attente depuis un certain temps, en veillant bien entendu à ne pas alourdir notre dette.

La politique d'accueil de nouvelles entreprises et d'écoute des besoins des entreprises déjà en place, doit être poursuivie en veillant à ne pas tomber dans l'excès contraire, soit céder aux exigences de nouvelles entreprises.

Séance ordinaire du 18 mai 2000

En matière de personnel, nous serons particulièrement attentifs à la révision de son statut qui devrait permettre à chaque collaborateur de pouvoir s'exprimer pleinement dans l'accomplissement de sa tâche, par une motivation ciblée, selon la personnalité et les ambitions de chacun.

Le groupe Démocrate chrétien tient à saluer la rigueur dont a fait preuve le Conseil administratif pour gérer ces années difficiles, et en particulier notre maire M. Marco Föllmi, délégué aux finances, qui a pu compter sur la collaboration efficace des chefs de service et de la compréhension de tous les collaborateurs de la mairie.

Nous terminerons en saluant la qualité de la présentation de ces comptes 1999, en remerciant particulièrement M. Kaeser, chef du service financier et M. Gilodi qui s'efforcent d'améliorer la qualité de cette présentation, année après année.

M. TERRIER : En effet, en prenant connaissance des chiffres des comptes 1999, la réaction première est de se féliciter d'avoir passé du signe moins au signe plus. Notre rôle étant d'analyser, nous constatons que nous avons été plus spectateurs que moteurs et acteurs dans cette évolution des comptes.

Aujourd'hui, nous ne pouvons que féliciter lesdits acteurs que sont les entreprises et nos contribuables. Profitons de cette occasion qui nous est donnée, qui, je l'espère va continuer, pour reprendre les débats nourris qui avaient eu lieu lors de l'étude des budgets déficitaires.

En effet, nos investissements ont été, ces dernières années, quelque peu diminués, ce qui a eu pour corollaire, une diminution des charges d'intérêts, donc de ne pas charger nos comptes de fonctionnement. Au vu des nouveaux investissements prévus, ceux-ci feront que notre budget de fonctionnement va en ressentir les effets, il est donc indispensable d'être attentif aux effets de chaque investissement.

C'est pourquoi, le groupe Libéral votera oui aux comptes qui nous sont présentés ce soir.

Mme JELK-PEILA : Nous avons particulièrement apprécié la présentation des comptes. Les deux documents mis à disposition sont d'une lecture aisée. Nous en remercions les auteurs.

Lors de la lecture de ces derniers, nous constatons que les charges budgétisées ont été dépassées d'environ Fr. 1'900'000.--. Il faut donc rester attentif afin de pouvoir conserver, voire améliorer les prestations sociales de la Commune.

Des recettes supérieures d'environ Fr. 4,5 mios ont permis finalement un boni.

Ce solde positif nous permet d'envisager l'avenir avec un peu plus de sérénité que lors de l'établissement du budget.

Nous relevons avec satisfaction l'effort soutenu pour la culture, de même que les subventions accordées aux collectivités et associations diverses.

En conclusion, le groupe de l'Alliance de Gauche de Lancy approuvera ces comptes.

Séance ordinaire du 18 mai 2000

Il remercie le Conseil administratif ainsi que le personnel du Service financier pour le sérieux de leur travail.

M. PURTSCHERT : Le groupe Radical a étudié attentivement le résultat financier 1999, et l'acceptera. Il constate avec satisfaction que les comptes se soldent par un boni de plus de Fr. 714'000.--. Même si ce résultat positif est principalement dû à l'augmentation des recettes, il est satisfaisant de constater que les charges ont été maîtrisées et que la reprise économique semble de bonne augure pour les années qui viennent.

Nous remercions l'administration, le Conseil administratif, et en particulier le Service financier pour le travail effectué.

M. CAVALERI : Le groupe Socialiste n'oserait faire la fine bouche face à des chiffres noirs et approuvera donc les comptes 1999.

Ce bon résultat n'était pas prévu au budget, même si d'aucun l'avaient secrètement espéré. Ce n'est pas une raison pour ne pas nous en réjouir, mais il faut humblement reconnaître qu'il n'est pas dû à notre seul mérite.

En effet, sans l'agréable surprise des rentrées fiscales, la bonne gestion de notre Conseil, du Conseil administratif et de l'administration communale, n'aurait pas suffi à atteindre ce beau résultat. Nous aurions néanmoins, quant à nous, approuvé les comptes 1999 avec la même sérénité.

Cette constatation nous inspire donc une réflexion sur l'état d'esprit qui devrait nous animer lors de l'établissement du budget. Dans ce genre d'exercice, l'expérience des dernières années nous montre qu'il faut résister à deux réactions de nature essentiellement émotive. La première est la panique, qui nous pousserait à serrer tous les freins, par exemple dans les dépenses liées à la rémunération du personnel, aux investissements, à l'aide sociale, à l'action culturelle, aux subventions à nos sociétés, ou à l'entraide internationale, pour ne citer que quelques exemples. Un tel repli satisferait peut-être à l'esthétique comptable, mais pas aux besoins et aux attentes des communiers.

La seconde réaction serait au contraire l'euphorie, ou l'excès d'optimisme, qui risquerait de faire monter en flèche la dette communale. Entre ces deux extrêmes il y a encore de la place pour un optimisme que nous qualifierons de raisonnable, qui induit un certain pari sur l'avenir. C'est dans ces eaux que nous avons navigué ces derniers temps et la réalité nous a plutôt souri.

Pour en revenir aux comptes 1999, nous notons que l'effort de contenir les dépenses a été poursuivi, sans pour autant renoncer aux diverses prestations appréciées par nos contribuables.

A notre avis, il est difficile de faire beaucoup mieux en matière d'économies que ce qui a été fait ces deux dernières années. Notre prospérité est donc à la merci de nos rentrées fiscales, poste qui échappe presque entièrement à notre modeste pouvoir.

C'est pourquoi, le groupe Socialiste n'est pas prêt à prendre le risque de diminuer le taux des centimes additionnels. Une telle mesure risquerait, en effet, de mettre en péril les investissements que nous devons faire ces prochaines années, notamment

Séance ordinaire du 18 mai 2000

pour la construction de nouvelles écoles et de salles de sport, du centre socioculturel des Palettes, d'une crèche au Petit-Lancy, de locaux pour les services sociaux et pour la rénovation du stade Florimont et de la piscine, par exemple, sans oublier le maintien, voire l'amélioration de nos prestations sociales, et la liste est loin d'être exhaustive.

En conclusion, c'est animé par cet optimisme raisonnable que le groupe Socialiste approuve les comptes 1999 en remerciant le Conseil administratif, les services communaux, en particulier le Service financier, de leur disponibilité et de l'excellente documentation qu'ils nous ont fournie afin de faciliter notre travail.

Mme LANCE : C'est avec attention que le groupe des Verts a examiné le rapport financier pour l'exercice 1999.

Quelques brèves remarques : pour le compte des investissements, nous ne pouvons que regretter le manque d'ambition pour la réalisation des pistes cyclables, et constater qu'aucun effort financier n'est envisagé pour ces prochaines années puisqu'elles restent désespérément en intention.

Deuxièmement, en ce qui concerne les subventions aux institutions privées s'occupant de protection de l'environnement, nous nous étonnons que le très faible montant alloué à ce poste n'ait même pas été entièrement utilisé. Fr. 300.-- dépensés au lieu de Fr. 600.-- pour un total de subventions dépassant les Fr. 3 mios. C'est une situation qui pourrait faire rire si elle ne témoignait pas d'un manque de considération qui confine au mépris envers ce qui est pourtant un enjeu fondamental pour notre société.

Enfin, nous souhaiterions que la Ville de Lancy porte une meilleure attention sur les possibilités d'économie dans les domaines de l'eau, de l'énergie et des combustibles, qu'elle généralise le programme Ogure et qu'elle l'étende à la consommation d'eau, à l'instar de ce qui s'est fait en ville de Genève. Le résultat sera profitable tant à l'environnement qu'aux finances de la commune.

En remerciant le Conseil administratif et le Service financier pour le travail effectué, nous vous recommandons d'accepter le rapport financier 1999.

L'arrêté 9b) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

M. FOLLMI : Je voudrais, au nom au Conseil administratif, remercier l'ensemble du Conseil municipal pour ce vote unanime; évidemment que cela nous fait très plaisir, et nous vous remercions surtout pour votre confiance. Nous ne manquerons pas de transmettre vos félicitations et remerciements à l'administration, plus spécialement à notre Service financier.

**10. COMMISSION DES SPORTS - Séances des 18 novembre 1999 et 5 avril 2000 -
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS et
COMMISSION DES FINANCES - Séance du 5 avril 2000 -
Rapporteur : M. Pierre-Alain VOLERY**

Séance ordinaire du 18 mai 2000**Acquisition du Stade de Lancy-Florimont (Fr. 1'680'000.--)**

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : Pour faire suite à la séance de la Commission des sports du 18 novembre 1999, une nouvelle séance a eu lieu, conjointement avec la Commission des finances.

Il nous est proposé ce soir, que notre commune devienne propriétaire de l'ensemble de la parcelle pour le prix de Fr. 1'600'000.--. Ladite parcelle est actuellement en mains de l'Association La Florimontaine.

En résumé, la parcelle a une surface de 14'715 m2 regroupant le terrain de football, les vestiaires, le parking et une maison en bordure du Pont des Grandes-Communes. L'Association participe aux frais d'entretien selon une convention établie en son temps avec la commune. D'autre part, l'institut de Florimont, qui occupe le bâtiment en bordure du terrain, souhaite poursuivre la location de celui-ci en proposant un bail de 10 ans pour un loyer annuel de 54'000.--.

Dans le périmètre de ces installations sportives, la commune a acheté un certain nombre de villas et il nous est précisé que la parcelle, comprenant le terrain synthétique, appartient à l'Etat de Genève qui nous la met à disposition.

En devenant propriétaire, il faudra envisager de transformer les lieux et réorganiser la parcelle. Celle-ci est située entièrement en zone sportive et, il sera possible de réactualiser certains espaces (piste d'athlétisme qui est inutilisée, gradins côtés route du Pont-Butin, etc.). Le bâtiment qui serait loué a été expertisé et son état de vétusté est faible.

En réponse à la question d'un commissaire, la somme sera prélevée dans la rubrique "acquisition de terrains" et la réfection de la pelouse est prévue, une somme de 1 million étant inscrite aux budgets 2001 et 2002.

D'autre part, une nouvelle convention pourrait être signée avec l'association. Celle-ci serait indépendante de l'acte de vente, et pour répondre à la question d'un commissaire, tout serait inscrit au patrimoine administratif.

Pour terminer, un commissaire demande de ne pas oublier, le Lancy Sports FC dans la convention.

Après cette discussion, vote des deux commissions : 15 pour et 2 abstentions.

M. VOLERY présente le sujet : Je n'ai rien à rajouter.

M. CHOBAS - (Clichés) : Je n'ai pas l'habitude de vous présenter des clichés, mais je ne résisterai pas au plaisir ce soir de vous en montrer quelques-uns, parce que cela fait un certain nombre d'années que j'attends ce moment-là, plus exactement une vingtaine d'années, puisque c'est en 1979 que je suis rentré dans ce Conseil municipal, et qu'un des premiers objectifs que je poursuivais était d'assurer l'acquisition par la Commune de nos installations sportives.

Vous savez, qu'au niveau du Petit-Lancy, le stade de Lancy-Florimont est la seule installation sportive extérieure et que, sur l'ensemble du site, pas un m2 ne nous

Séance ordinaire du 18 mai 2000

appartient aujourd'hui, puisqu'une partie appartient à l'Association La Florimontaine et une autre à l'Etat de Genève.

Vous voyez, sur ce cliché, l'emplacement du terrain principal en herbe, ainsi que du terrain synthétique qui est derrière, ainsi que la localisation le long du chemin du Fort-de-l'Ecluse de différentes villas qui se trouvent de ce côté-là. Depuis maintenant 20 à 25 ans, votre Conseil poursuit une politique visant à devenir propriétaire de ce secteur-là, mais aussi, aujourd'hui, de nous intéresser à l'ensemble du stade.

La parcelle qui est en cause est d'environ 14'700 m²; vous avez le chemin du Bac qui se trouve tout en haut, vous avez le pont des Grandes-Communes qui se trouve de ce côté-là, le pont Butin qui se trouve en bas et le chemin du Fort-de-l'Ecluse qui se trouve ici.

Vous voyez que la parcelle en possession actuellement de l'Association La Florimontaine se limite à cet endroit-là, donc elle divise le terrain actuel de foot. Depuis cet endroit-là, la parcelle appartient à l'Etat de Genève, jusqu'à la salle de gymnastique qui se trouve au bout du terrain synthétique.

Ce qui est constitué des vestiaires et de la buvette appartient à la Ville de Lancy, puisque c'est grâce au crédit voté par le Conseil municipal que ce bâtiment a été construit et notamment transformé il y a quelques années. Ce cliché vous démontre aussi que le parking, qui se trouve devant le stade, fait partie de la parcelle, que l'état de ce parking, pour ceux qui ont l'occasion d'y passer, est dans un état assez dégradé. Pourquoi il est dans cet état-là ? Simplement parce que la propriétaire actuelle n'avait pas les moyens d'entretenir ou de corriger l'état de ce parking. Actuellement, l'état de ce parking suppose non seulement des réfections légères, mais une transformation complète de manière à l'améliorer. Le coût de cette opération qui est évalué à environ Fr. 200'000.-- ne pouvait encore une fois pas être pris en charge par l'actuelle propriétaire.

Ce cliché pour vous montrer une vision des bâtiments, principalement des vestiaires et de la buvette.

Le rapporteur vous a signalé tout à l'heure, qu'il y avait une réflexion qui serait à poursuivre sur la situation, notamment, de la piste. Je n'ose aujourd'hui pas appeler cela une piste d'athlétisme, parce qu'elle ne ressemble absolument pas à une piste d'athlétisme,. Ca l'était à l'origine, mais elle n'a pas les dimensions normales d'une piste d'athlétisme, elle fait un peu plus de 300 m. au lieu de 400. D'autre part, elle est dans un état aussi fortement dégradé. De même, les gradins du côté route du pont Butin servent de mur anti-bruit, mais c'est à peu près la seule utilisation actuellement de ces gradins. Il n'est pas inutile, dans le cadre d'une réflexion future d'aménagement. d'envisager aussi leur disparition et une autre utilisation de l'ensemble du périmètre.

Une dernière chose, sur les Fr. 1'600'000.-- représentés par cette acquisition, ce montant se divise : en Fr. 880'000.-- pour le terrain, pour les 14'700 m², et puis d'autre part Fr. 720'000.-- pour ce bâtiment-là. Une fois acquis, il sera reloué pour une période de 10 ans à l'Institut Florimont pour un loyer qui sera, sauf erreur, de Fr. 52'000.-- par année, ce qui assure une certaine forme de rentabilité à l'investissement des Fr. 1'600'000.-- que vous êtes appelés ce soir à voter.

Séance ordinaire du 18 mai 2000

Nous avons fait évaluer l'état de ce bâtiment pour savoir si nous ne serions pas appelés, d'ici une année à deux ans, à entreprendre des travaux de réfection de rénovation relativement lourds. Les conclusions de cette évaluation sont négatives. L'état de la façade, de la toiture du bâtiment en tant que tel sont bons. L'état de vétusté est faible, ce qui nous garantit que nous ne serons pas appelés, dans les années qui viennent, à solliciter de ce Conseil des crédits de rénovation relativement conséquents.

M. DUBATH : C'est une offre alléchante qui nous est faite ce soir, M. le Président, Mesdames et Messieurs. Un beau terrain de football à ajouter à notre collection d'installations sportives.

Je ne veux pas remettre en cause une politique menée depuis des législatures et qui a conduit à l'achat des propriétés qui jouxtent ce terrain. Je constate aussi que c'est un soutien à l'institut Florimont, et il me paraît justifié.

J'entrevois le geste sportif, l'opportunité d'aménager deux terrains pour nos juniors, mais aussi de favoriser l'entraînement des quelques personnes qui utilisent encore la piste d'athlétisme en les incitant à courir jusqu'aux Evaux.

Je parlais de collection, et j'estime naturel pour la commune de prendre en charge les installations sportives.

Cependant, devant l'enthousiasme déclenché par l'ajout de cette pièce, pour éviter un effet boule de neige et parce qu'il me semble que la demande en terrain de football devrait être ainsi satisfaite. Je me permets de rappeler qu'il y a des pièces interdites, et je vous renvoie à l'article VI de la convention établie avec le WWF en automne 1996, je n'ai pas de raison de m'opposer à l'achat de ce stade, mais j'y mets comme condition l'obtention de garantie quant à l'abandon définitif de tentes visées sur le site de St-Georges. Je demande qu'il soit ajouté aux considérants : « vu la convention établie avec le WWF en automne 1996 ».

Mme TAILLEPIERE : Le groupe Alliance de Gauche pense que l'acquisition du Stade de Lancy-Florimont est une suite logique.

Effectivement la Commune est déjà propriétaire des villas et du parking qui bordent le terrain.

De plus celle-ci a engagé des fonds pour la rénovation des vestiaires et de la buvette, ainsi que la construction d'un mât d'éclairage.

Ce stade est une pièce maîtresse du puzzle, et ces équipements devraient intéresser une plus large tranche de la population.

C'est pourquoi le groupe Alliance de Gauche de Lancy recommande l'acceptation de cet arrêté.

M. LANCE : Contrairement à M. Dubath, je me demande, dans un avenir un peu plus lointain, après l'achat de ce terrain, si on pouvait envisager la création d'un deuxième terrain de foot, en plaçant le terrain de foot actuel d'une autre façon.

M. CHOBAS : Deux remarques, tout d'abord en réponse à M. Dubath concernant sa proposition. J'aimerais signaler que le terrain de l'Arquebuse se trouve, d'une part, en

Séance ordinaire du 18 mai 2000

zone agricole et d'autre part, dans le périmètre de protection des Rives du Rhône, ce qui le rend doublement inconstructible et inaménageable en tant qu'installation sportive.

Ces deux dispositions, soit concernant la zone, soit concernant le périmètre de protection des Rives du Rhône, relèvent en tant que telles de la compétence du Grand Conseil. Si, par hypothèse, nous avions l'intention d'aménager ce secteur-là, il faudrait que le Grand Conseil se prononce et modifie ces deux lois, ce qui me paraît être une garantie suffisante pour que la zone reste en l'état. Il faut aussi préciser que le terrain ne nous appartient pas, puisqu'il appartient aux Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation, et c'est un élément supplémentaire qui fait que, je crois, que la Commune devrait être relativement réticente à investir sur des terrains dont elle n'est pas forcément propriétaire.

Concernant les propos de M. Lance, je crois que sa remarque est tout à fait pertinente et que l'étape suivante, j'en avais déjà fait part en Commission, c'est, si par hypothèse votre Conseil accepte l'acquisition de cette parcelle, il y aura deux étapes successives : d'une part, négocier éventuellement avec l'Etat pour savoir de quelle manière il envisage la suite de la procédure. Est-ce que l'Etat est prêt à se dessaisir en tout ou partie du terrain dont il est propriétaire ? Puis, l'autre étape, c'est évidemment de réfléchir à un réaménagement complet du secteur, notamment, d'envisager s'il est possible d'augmenter le nombre de terrains de foot. C'est vrai que le club de foot local manque d'espace de jeux et, qu'en tant que tel, il n'y a pas d'autre surface disponible dans le périmètre du Petit-Lancy. Ceci aussi pour donner une garantie supplémentaire à M. Dubath, dans le sens où le but est d'essayer de localiser au même endroit les installations sportives, étant précisé, qu'entre le secteur de Florimont et l'Arquebuse, il y en a encore les Evaux qui se trouvent plus loin que l'Arquebuse, mais qui peuvent constituer aussi un élément non négligeable. A cet égard, dans le développement des Evaux, nous avons entériné l'abandon d'un développement des terrains de l'Arquebuse.

M. RENEVEY : Est-ce que vous maintenez l'ajout dans les considérants, M. Dubath ?

M. DUBATH : Oui, je le maintiens.

M. TERRIER : J'ai deux remarques. Pour ma part, je voterai le crédit pour l'acquisition de ce terrain. A la question de savoir quel était le prix, on nous a dit que le prix du m² était de Fr. 60.--, et que celui-ci était défini par l'Etat dans un premier temps. Je trouve un peu cher quand on fait certaines comparaisons par rapport à d'autres surfaces. Je me demandais s'il ne serait pas judicieux, pour une question de transparence, de diviser les deux choses, entre le stade en lui-même, et le bâtiment que M. Chobaz, nous a montré, et qui va être loué. Je me demandais, si pour une question de transparence des comptes, il ne serait pas mieux de mettre ce bâtiment au patrimoine financier, vu l'état actuel, on ne sait pas s'il va y avoir des travaux. Je vous rappelle qu'on en a quand même pour 10 ans minimum, jusqu'à ce qu'il soit libéré. Je pense que cette période est assez longue pour que l'on puisse faire l'effort de la transparence par rapport aux comptes.

M. RENEVEY : M. Terrier, est-ce une proposition formelle que vous faites ?

M. TERRIER : Non, c'était une remarque.

M. RENEVEY : Nous allons voter d'abord sur l'ajout de M. Dubath. L'ajout est refusé.

Séance ordinaire du 18 mai 2000

L'arrêté 10) est accepté par 30 oui, 3 non, 0 abstention. (Voir Annexe).

**11. COMMISSION DES ECOLES, CULTURE ET LOISIRS -
Séance du 6 avril 2000 -
Rapporteur : Mme Christiane LAPAIRE**

a) Noctambus : Présentation des transports publics nocturnes genevois

=====

Mme LAPAIRE présente le sujet : La structure des transports publics nocturnes *Noctambus* a été créée par le parlement des jeunes de Meyrin en mai 1993, par une commission * Bus Nocturne * en ayant pour objectif d'étudier les différents moyens de ramener les jeunes après minuit.

En septembre 1993, une demande est faite par le même parlement auprès des Transports publics genevois.

En mars 1994, une motion est déposée au Conseil Municipal de la Ville de Genève demandant la création d'un réseau.

Le 2 septembre 1995, le Noctambus *Genève-Meyrin* entame son premier parcours. Une association se constitue, présidée par M. Gilbert Meillaz, Conseiller administratif de Meyrin ainsi que différents magistrats du canton de Genève dont M. Chobaz, et de Vaud puisque le réseau va jusqu'à Gland. Tout en précisant que cette association, à but non lucratif, fait preuve de beaucoup de dynamisme.

D'autres lignes ont suivi, notamment Lancy dès mars 1996. En 1997 le réseau s'étend sur les 45 communes genevoises, 11 communes vaudoises et une française, transportant chaque week-end 600 personnes en moyenne. L'usager ne paye que Fr. 3.--.

Le budget est de Fr. 475'000.--. Après diverses recettes : sponsors, tickets vendus, magazines et subvention de Berne le déficit est couvert par les communes, soit de Fr. 244'000.--. Cette somme est répartie entre 56 communes.

La contribution annuelle de notre commune se monte à moins de Fr. 15'000.--. Les Transports publics genevois apportent beaucoup au niveau soutien logistique pour l'extension du réseau.

L'augmentation de la capacité des *Noctambus* était constante, l'avenir de ceux-ci est prometteur.

b) Divers

=====

Mme LAPAIRE présente le sujet : *Fonds de décoration* - Selon renseignements, le montant exact soit 1% sur les crédits de construction et de rénovation représente Fr. 450'000.--par année pour 1998-1999.

Séance ordinaire du 18 mai 2000

Nous apprenons le départ à l'étranger de Mme Coutau, déléguée à la culture.

Locaux ex-SBS Palettes - Ces locaux ont été acquis par une fondation de droit public « Fondation cité Nouvelle II ». Le loyer est pris en charge par la banque jusqu'en 2002. Etant vides, l'association des *Habitants de Lancy-Sud*, ainsi que l'antenne du CASS sollicitaient ces locaux. Des négociations sont en cours auprès du Conseil administratif.

Chalet Les Laurelles - Concernant le chalet les Laurelles, la Commission des écoles, culture et loisirs, après avoir visité les lieux et examiné l'esquisse établie par le service des travaux et constructions, accepte le principe de la rénovation. Le Service des travaux et constructions est chargé de demander à l'architecte mandataire une estimation des coûts, ensuite le dossier sera transmis à la Commission des écoles, culture et loisirs.

M. CHOBASZ : Juste un mot sur un « divers » de la rapporteur, ce n'est pas Fr. 450'000.--, c'est Fr. 45'000.-- par année qui représente le 1 % des investissements du patrimoine administratif. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

12. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT - Séance du 19 avril 2000 - Rapporteur : Mme Maria MALAGOLI

a) Jardins familiaux de la Caroline - Décontamination du site

Mme MALAGOLI présente le sujet : Le site contaminé est localisé dans les jardins familiaux de la Caroline, sur le territoire des communes d'Onex et de Lancy.

Avant l'installation des jardins familiaux, aux alentours de 1963, le site en question avait fonctionné pendant quelques années comme décharge où étaient déversées les ordures ménagères de diverses collectivités.

Des émanations importantes de gaz, surtout du méthane formé dans la décomposition des matières organiques, ont été constatées.

Une décontamination des lieux doit être effectuée, tout en espérant que la nappe phréatique n'a pas été atteinte.

C'est le principe du « pollueur-payeur » qui devrait être appliqué mais, dans ce cas précis, les responsabilités sont partagées et, pour le moment, elles sont difficiles à établir. Affaire à suivre.

b) Présentation du concept cantonal de la protection de l'environnement

Mme MALAGOLI présente le sujet : Lors de cette séance, M. Jean-Claude Landry, directeur de l'environnement cantonal, nous a présenté le sujet.

Le concept cantonal de la protection de l'environnement définit les grands axes de la politique environnementale de Genève. Il est constitué de deux documents distincts :

Séance ordinaire du 18 mai 2000

- Le bilan de l'état environnemental qui fournit des informations sur l'état de l'environnement dans le canton et la région.
- Le concept proprement dit, qui se divise en une partie conceptuelle, des objectifs et des plans d'action.

Le bilan donne par domaine (sol, eaux, air, nature et paysage, etc.) des informations sur l'état de l'environnement, la législation applicable en la matière, les actions entreprises ainsi qu'une évaluation critique de la situation. Les éléments appelés transversaux tels que l'information, la formation, la santé et le patrimoine bâti sont également intégrés dans le bilan.

En ce qui concerne le concept proprement dit, il faut, donc, distinguer :

- La partie conceptuelle : par définition, l'environnement de l'homme est l'ensemble des milieux naturels ou artificialisés où celui-ci s'est installé, qu'il exploite et aménage. Ces milieux sont caractérisés d'une part, par leur configuration et leurs composantes physiques, chimiques, biologiques et humaines. D'autre part, par les processus de transformation, les actions et interactions continues auxquelles ces composantes sont soumises.

On peut, ainsi, affirmer que l'environnement est constitué d'éléments naturels et sociaux en interaction.

Le concept de la protection de l'environnement a été élaboré en adoptant une approche systémique, c'est-à-dire, globale, capable d'intégrer les multiples facettes de l'environnement.

Cette approche permet de donner une vue d'ensemble de tous les systèmes et de tous les éléments d'un système. M. Landry a comparé cette façon de faire au principe du «corps humain» où chaque organe est en relation avec les autres.

De même, les concepts fondamentaux de la protection de l'environnement, tels que le développement durable et la limitation de flux d'entropie sont fondés sur une approche systémique.

Un développement est durable s'il garantit que les besoins de la génération actuelle de tous les pays et groupes de population sont satisfaits, sans porter préjudice à la faculté des générations futures de satisfaire leurs besoins et ce, tout en maintenant la biodiversité. La notion de développement durable implique une solidarité entre générations.

L'entropie est un principe de la thermodynamique qui stipule que tout système clos va spontanément vers un état de désorganisation croissant. C'est une mesure de l'ordre ou du désordre dans un système. Toutes les activités, humaines notamment, sont génératrices d'entropie. Pour garantir une protection de l'environnement, il faut limiter les flux d'entropie.

Pour finir, un certain nombre de principes juridiques guident les actions visant à protéger l'environnement : le principe de prévention, le principe de causalité, également nommé principe du pollueur-payeur, le principe de proportionnalité, etc.

M. Landry a répondu à toutes les questions qui ont été posées par les Conseillers, et a fait part, à l'ensemble des commissaires, de son intérêt de connaître le point de vue de la commune sur le sujet.

Séance ordinaire du 18 mai 2000

En effet, toutes les communes du canton doivent donner leur avis sur le concept cantonal de la protection de l'environnement, sous forme d'une résolution qui devra être votée par le Conseil municipal le mois prochain.

**13. COMMISSION SOCIALE - Séances des 16 mars et 4 mai 2000 -
Rapporteur : Mme Patricia SOLIOZ**

a) CASS de Lancy - Point de la situation

=====

Mme SOLIOZ présente le sujet : Le 16 mars, la résolution sociale votée par le Conseil municipal a été mise à l'ordre du jour par le Conseiller administratif délégué. M. Duruz et M. Armitage ont été conviés à cette commission, et ceci malgré la constatation de certains commissaires que la résolution était clairement adressée au Conseil administratif

En effet, il a été décidé que cette première partie de commission ne serait pas rapportée. Libre à vous de relire le rapport rose. Je ne vais donc parler que de la problématique des CASS. traitée les 16 mars et 4 mai, comme il a été inscrit à l'ordre du jour.

Donc le 16 mars, nous recevions le chef du service social communal M. Duruz et l'ancien coordinateur M. Armitage et le 4 mai, nous recevions Mme Bouteloup, responsable de la FSASD au Petit-Lancy, Mme Pallud-Rouget, coordinatrice, Mme Hehlen, responsable de la FSASD au Grand-Lancy, Mme Mathey, assistante sociale à l'Hospice général au Grand-Lancy.

Tout d'abord, j'aimerais brièvement vous expliquer ce qu'est un CASS (Centre d'actions sociale et de santé) et ce qu'il implique.

En décembre 1996, le Grand Conseil genevois votait le regroupement de la Fédération des services privés d'aide et de soins à domicile (FSASD), l'Hospice général et les services sociaux communaux en 22 centres d'actions sociales et de santé (CASS) dans le canton, afin qu'ils travaillent en réseau.

Le CASS offre trois services :

- Accueil et secrétariat : Infos, réponses et orientation dans les différents services
- Action sociale : Aide sociale et financière, informations et prévention sociale, engagement sur le terrain pour les plus démunis
- Aide et soins à domicile

A Lancy, ces services sont desservis par les trois entités : l'Hospice général et le Service social communal se partagent l'accueil et l'action sociale (assistants sociaux) et la FSASD l'aide et les soins à domicile.

La commune a donc l'obligation de mettre à disposition des locaux pour ces nouveaux CASS. L'idée était que le CASS regroupe toutes les unités dans les mêmes locaux afin de fournir les meilleures prestations possibles : échanges d'informations, collaboration qui permettraient des réponses plus rapides et plus adaptées pour les gens qui en ont

Séance ordinaire du 18 mai 2000

besoin. Telle est la définition du réseau : un seul lieu, un seul numéro de téléphone et une unité d'accueil.

Mais cette unité n'est pas possible à Lancy au vu de sa division géographique. Le maintien de 2 centres a été décidé : un au Petit-Lancy et l'autre au Grand-Lancy, dans le souci de rester accessible et à proximité des usagers au centre des zones les plus peuplées. Situation actuelle qui n'a guère évolué depuis la décision cantonale.

Actuellement, le CASS de Lancy se trouve à l'avenue Eugène-Lance (Hospice général et le Service social communal) qui regroupe l'Hospice général et le SSC. La FSASD se trouve à l'école de la Caroline au Petit-Lancy, où il a été reconnu la situation désastreuse des locaux et à l'école des Palettes aux Grand-Lancy.

Les changements à venir se situent donc dans les deux parties de la commune :

- Au Petit-Lancy : installation de l'Hospice général et de la FSASD dans l'immeuble des Clochetons prévue début juillet. La question reste à savoir si le service social communal y sera présent.
- Au Grand-Lancy : rien n'est encore fait,, pas de lieu directement à disposition ni de projet de construction immédiate, cependant trois scénarios sont imaginés pour le Grand-Lancy :
 1. soit le statu quo en attendant la réalisation d'un bâtiment socioculturel à l'Escargot (attente de 4 à 5 ans)
 2. soit réaliser tout de suite un CASS réel avec les m2 nécessaires
 3. soit réaliser rapidement quelque chose dans les locaux de l'ex-SBS actuellement disponibles.

Le scénario le plus réalisable semble tout de même l'installation dans les anciens locaux de la SBS. Cependant, cette hypothèse s'oppose à un projet social de mobilisation des habitants du quartier : association des habitants de Lancy-Sud, la garderie de l'Etoile Palettes, travailleur social hors-murs, Centre Marignac, Locaux autogérés.

On peut mettre en évidence diverses problématiques après ces deux commissions :

- D'abord celle des locaux. Nous sommes face à une exigence cantonale que nous devons respecter et, ceci dans des délais raisonnables et les conditions les meilleures. Construire, louer ou acheter. II nous faudra bien décider.
- De plus, faut-il céder les locaux de la banque au CASS ou à l'association de quartier citée ci-dessus ?
- Finalement, le problème principal soulevé par ces deux commissions et les débats qui en découlent est : la collaboration et la communication entre le Service social communal et l'Hospice général semble être actuellement dans une impasse. Leurs mandats semblent être différenciés mais peuvent se chevaucher d'où l'apparition de problèmes de communication entre les deux organismes.

On a appris au cours de ces commissions que le mandat de l'Hospice général est clairement défini : assistance essentiellement orientée financièrement avec accompagnement social. Mais cette aide financière ne s'adresse qu'à la tranche d'âge des 18-65 ans.

Reste à définir le rôle du Service social communal face à l'Hospice général. Le Service social s'occupe actuellement des personnes n'entrant pas dans les critères financiers ou d'âge définis par l'Hospice général. De plus, dans la définition actuelle des CASS (voir le site du calendrier genevois), un point est soulevé : celui de «l'engagement sur

Séance ordinaire du 18 mai 2000

le terrain au service des plus démunis». L'Hospice général ne semble guère actuellement, vu sa structure, ses règles et ses contraintes, dans la possibilité de répondre à cette fonction. Ceci n'est bien entendu que le départ d'une discussion portant sur le rôle du service social communal, que nous avons introduit avec la résolution sociale du 17 février 2000 « politique de proximité » pourrait être la solution.

Chaque partie semble consciente qu'une collaboration s'impose entre tous, l'Hospice général, Service social et la FSASD, mais la solution se fait attendre : les uns estimant ne pas avoir d'interlocuteur, les autres accusant l'absence d'ouverture à la discussion... Difficile à accepter lorsque l'on imagine à quel point leur collaboration serait essentielle à «un service client» meilleur comme ils le disent eux-mêmes. L'absence de direction, accentuée par la faiblesse du pouvoir du coordinateur, ne facilite pas la résolution des divergences.

Finalement, faut-il attendre que le canton prenne des décisions concernant notre commune, ou est-ce que la commune ne pourrait-elle pas anticiper des solutions, ceci bien entendu, dans le respect des décisions cantonales. Définir des mandats réels, basés sur des projets concrets, selon les besoins des diverses parties en présence.

On a entendu plusieurs fois, lors de ces commissions, l'expression «faire table rase du passé... », reste à savoir comment et par qui viendra la solution.

14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. PAGE : J'ai entendu que la salle de gymnastique est appelée à disparaître dans le cadre du nouveau concept de l'école du Petit-Lancy, ce n'est pas une raison pour ne pas l'entretenir, et devoir commencer par balayer, avant de s'adonner à son sport favori.

D'autre part, et cela intéressera Mme Lance, dans la même salle, les radiateurs tournent allègrement à 25 °C, alors que la température extérieure dépasse les 26 °C. Comme ce sont des gens qui sont appelés à bouger, je pense qu'il y a aussi un problème peut-être de santé et en même temps écologique.

Je voudrais venir sur un autre point, si je vous dis 11, 9, 27, 23, 13, 19, 15, c'est le loto peut-être, et bien ce sont les dates de nos réunions du Conseil municipal depuis le mois de novembre. On vous a demandé un effort de choisir dans vos calendriers, cela entraîne aussi des modifications au point de vue des commissions. On a fait cet effort dans le but d'assurer une représentation maximum du Conseil municipal, mais aussi du Conseil administratif. Je vois que cela ne marche pas tellement bien, puisqu'à la dernière séance, après le point 7), ce Conseil administratif était réduit à 66,666 %, et aujourd'hui, après le point 8), il y a 33,333 % qui ne sont plus là.

Je regrette d'autant plus pour cette séance, qui est une séance très importante, où nous approuvons les comptes, où nous allons nommer un nouveau Président, un nouveau Bureau, notre Président va prendre congé, nous allons encore élire un nouveau membre, prendre congé de celui qui va nous quitter, donc je crois que c'est une séance très importante.

Séance ordinaire du 18 mai 2000

Alors, je demande au futur Bureau qu'on va élire tout à l'heure, de se pencher sur cette question et de trouver une solution plus satisfaisante.

M. GERBEX : J'aimerais, en tant que Président du Lancy-Sports, vous remercier du vote que vous avez fait pour l'achat du terrain de Lancy-Florimont. De ce fait, comme vous le savez, Lancy-Sports est devenu 1er groupe de 2ème ligue, champion genevois et qualifié pour le championnat interrégional, je vous invite tous à l'apéritif dimanche, vous pouvez même venir au match, cela sera gratuit.

M. CHEVEY : Concernant les déchets des cuisines scolaires à l'école de Tivoli. Etant commissaire bénévole depuis de nombreuses années, j'ai découvert, à ma grande surprise, que le deuxième container avait disparu. On fait une propagande, on dépense des sommes pour le tri des déchets et si on ne met pas des containers adéquats à disposition, comment peut-on le faire correctement ? Est-ce que quelqu'un est au courant ? J'aimerais quand même revoir ce deuxième container.

J'ai naturellement une information sportive. Comme vous le savez, notre tournoi international de football pour personnes mentalement handicapées aura lieu les 9-10-11 juin. Il sera organisé au Signal de Bernex, et j'ai des billets, j'espère que vous leur réserverez un bon accueil. Merci de votre attention.

Mme MALAGOLI : Comme le disait, M. Page, malheureusement, je vais parler à un siège vide.

Les Conseillers municipaux sont élus démocratiquement par les citoyens de la commune et ont un rôle consultatif de conseil. Puisque nous ne faisons pas régulièrement la une des journaux et que nous ne sommes pas payés à l'heure, on peut dire que, pour la plupart d'entre nous, c'est l'esprit altruiste qui nous motive dans notre engagement.

Lors de séances de commissions, nous sommes appelés à traiter des sujets pour lesquels nous n'avons pas toujours suivi une formation spécialisée. Peu importe, nous essayons d'utiliser notre bagage intellectuel et culturel le mieux possible pour mener à bien notre tâche.

Si la gloire et la fortune ne sont pas au bout du chemin, il n'en demeure pas moins que le respect entre les Conseillers doit être notre première gratification. Le respect entre nous, Conseillers municipaux, le respect entre nous et Conseillers administratifs, mais aussi le respect de nos administratifs vis-à-vis de nous.

Les séances de la Commission de l'environnement nous ont appris que la façon de procéder est déterminante pour le bon déroulement des travaux. Il ne peut pas y avoir du bon travail tant que les différentes prises de position ne sont pas considérées avec respect et à leur juste valeur.

Quand aux Conseillers qui se permettent de remettre en question une certaine attitude des commissaires lors d'un court passage en commission, j'aimerais juste dire que savoir se taire, et rester discret fait aussi partie de nos prérogatives. Merci de votre attention.

M. DUPRAZ : Puisqu'on en est à la période de communications, j'aimerais juste vous signaler qu'il y a les 30 ans de l'école du Bachet, anniversaire qui aura lieu samedi de 10 à 13 heures, et qu'en plus, le chevauchement de dates du calendrier, effectivement

Séance ordinaire du 18 mai 2000

n'ayant que 5 week-ends dans le cadre du mois de mai, il y a encore les 30 ans de la garderie de l'Etoile qui se situe aussi aux Palettes, en plus le concert annuel de la Fanfare de Lancy qui se fait aussi le samedi soir du 20 mai, et encore, pour couronner le gâteau, on a encore droit du week-end de Mai au Parc.

Il y avait eu, à un certain moment, un cahier des charges au niveau des personnes responsables de la culture. Est-il possible d'avoir une meilleure coordination des dates ? Je sais que les week-ends sont courts au niveau des mois, privilégier pour les festivités de la Commune, mais là, il me semble qu'on arrive gentiment à une saturation.

La deuxième chose, c'est que j'aurai aussi le regret de vous faire part de ma démission de ce Conseil. En effet, les montagnes valaisannes ayant un charme auquel il n'est pas possible de résister, je vais déménager dans la commune de Bagnes à partir du 1er août.

M. PURTSCHERT : Dans la précédente législature, à la période de disette, nous avons accepté de nous priver d'un certain élément de travail que nous avons à l'époque au niveau des Conseillers municipaux. Maintenant que cette disette est passée, que les comptes se sont améliorés, ne pourrait-on pas revoir la question de la Feuille d'avis officielle pour les Conseillers municipaux ?

M. JAQUET : J'ai un problème à soumettre au Conseil administratif. Récemment, une station de taxi a été créée au chemin de Claire-Vue, à l'entrée est de l'immeuble Procter & Gamble. Cette station est située dans le virage, ce qui représente un danger considérable pour les véhicules se dirigeant vers la route de St-Georges. Ne pourrait-elle pas être déplacée, après le virage, sur la ligne droite ?

Au chemin du Fief-de-Chapitre, il y a depuis peu une zone bleue devant l'école de Tivoli, sur une vingtaine de mètres. Etant donné qu'il y a, à l'extrémité, de ce chemin des établissements fréquentés, chaque jour, par plusieurs centaines de personnes, et que récemment, un nouveau passage pour piétons y a été créé, ce qui provoque un manque chronique de places de parking. Ne pensez-vous pas qu'il serait justifié que tout le chemin soit placé en zone bleue ?

M. LANCE : J'aimerais relever un article qui a paru dans la Tribune de Genève ce matin sur « Lancy verdoyant ». Cet article est évidemment positif, prouve que Lancy est vraiment une commune verdoyante, malgré son développement. Félicitations à son auteur.

J'aimerais également revenir sur les plantations et décorations florales devant l'Etoile-Palettes, et je regrette, comme M. Page, l'absence du 33,333 % du Conseil administratif, c'est peut-être pour cela, que je n'ai toujours pas de réponse à ma question, posée depuis le mois de novembre. Cela concernait la décoration demandée par certains commerçants devant l'immeuble de l'Etoile-Palettes. J'ai vérifié ce matin, il n'y a aucun bac à fleurs ou arbuste devant ce bâtiment, comme si on voulait punir les habitants et les enfoncer un peu plus.

Par contre, sur l'immense terrain vague, où devrait se trouver l'insaisissable « Escargot », le terrain qui devrait être entretenu par l'Etat de Genève, il y a des herbes folles qui présentent un aspect peu agréable pour cet espace.

Séance ordinaire du 18 mai 2000

Dans le même temps, je constate qu'une demi-douzaine de collaborateurs du Service des parcs et promenades de la Ville de Lancy, dont je ne conteste pas les compétences, travaille depuis près de 15 jours devant la Mairie, pour renouveler la plate-bande de son gazon, même pas ôter le gazon, mais renouveler avec des rouleaux de gazon prélevés, je ne sais où.

Pour terminer, j'aimerais féliciter M. Frédéric Renevey pour son année de présidence qui a su mener les séances d'une manière calme et avec autorité.

M. BAERTSCHI : Puisqu'on est dans les félicitations, je voudrais remercier Mme Solioz de l'excellent rapport qu'elle vient de nous faire, et c'est pour bien montrer l'importance des rapports, non pas d'une objectivité contestée pour certains, mais surtout pour qu'on les comprenne. Après avoir lu le rapport de la Commission sociale, je n'y comprenais plus grand chose, mais maintenant, je comprends beaucoup mieux. Donc, je vous remercie d'avoir su débrouiller, de manière parfaitement pédagogique, ce noeud dont on parlera encore.

La deuxième chose, c'est une devinette. Lundi, ouverture à la piscine de la billetterie, que pensez-vous qu'il arriva ?

M. ERETZIAN : M'étant rendu à la piscine de Lancy samedi, premier jour d'ouverture, une superbe décoration à l'entrée de la piscine, une patineuse très bien faite, qui nous souhaite encore « Joyeuses Fêtes ». Je voulais juste rappeler au responsable que nous sommes au mois de mai.

M. PASQUIER : J'aimerais rappeler au Conseil administratif, qu'il y a déjà un certain temps, je leur ai posé la question pour savoir dans quelle mesure, la commune de Lancy pourrait contribuer à la bourse solaire, sachant que la commune de Lancy dépense plus de 2 millions en matière énergétique. J'attends une réponse de sa part en ce qui concerne cette action sur les bourses solaires établies par les Services Industriels de Genève.

D'autre part, et cela a été souligné ce soir, effectivement la problématique de parcage dans le secteur du chemin de Tivoli. J'ai été stupéfait de constater que, récemment, sur 24 places de parking essentiellement destinées aux visiteurs des appartements, il y a plus d'une centaine d'appartements, sur 24, il y en a 12 qui sont réservées au corps enseignant.

On constate régulièrement sur Lancy, qu'il existe sauf erreur, deux fois par mois, un prélèvement des déchets encombrants qui a lieu et qui est fixé à des jours fixes, et on constate que les gens jettent un peu n'importe comment, n'importe où dans la commune, et que cela devient sur certaines avenues et certains chemins de vrais détritiques, et en particulier en ce qui concerne aussi les postes de télévision, puisque maintenant, il y a une nouvelle législation qui interdit justement de déposer dans la rue ces postes de télévision.

Malheureusement, Christian, je ne pourrai pas assister à l'apéritif, avec regret, du Lancy-Sports puisque je suis convoqué à midi au bureau de vote de l'école primaire du Petit-Lancy pour le dépouillement des votations de ce week-end.

J'aimerais demander au Conseil administratif si effectivement il peut rendre attentif le Service des élections et votations, d'éviter de convoquer les membres du Conseil

Séance ordinaire du 18 mai 2000

municipal, en particulier, ceux qui fonctionnent déjà durant l'année, en tant que vice-président et président de ces locaux de vote. Merci.

M. FOLLMY : Je n'ai qu'une réponse, à M. Jaquet, concernant la station de taxi au chemin de Claire-Vue. C'est finalement, l'Office des transports et de la circulation qui a autorisé l'installation de la station à cet endroit-là. Depuis lors, nous avons effectivement reçu quelques courriers trouvant que cette solution était dangereuse; par conséquent, nous avons décidé de reconvoquer l'Office des transports et de la circulation pour qu'il réexamine la situation.

M. WYSS : Quant à moi, je profite de ce point pour rendre hommage et saluer le Conseil municipal, les amis et collègues du Conseil municipal avec lesquels, j'ai eu un grand plaisir à travailler durant cette année. Je salue également le Président sortant, avec lequel, j'ai également eu beaucoup de plaisir à travailler, j'ai apprécié également son intelligence. Je remercie et salue également le Maire ainsi que le Conseil administratif. Mon avant-dernière pensée ira à mon remplaçant, à M. Gilles Augsburger, à qui je souhaite bonne chance. Ma dernière pensée, cette fois-ci, ira pour la commune de Lancy, pour laquelle, je souhaite le développement le plus harmonieux possible. Merci beaucoup.

M. CHOBASZ : J'ai trois réponses. La première pour promettre à M. Chevey que je vais me lancer à la recherche, non pas du diamant vert, mais du container vert, et lui promettre que tout sera fait pour le retrouver. Sur ce point, c'est d'ailleurs une réponse que j'avais donnée en Commission des écoles, culture et loisirs, suite à une question posée par un commissaire, pour que chaque école dispose d'un container vert, de façon à pouvoir favoriser la récupération. Je vois dans la salle en face de moi le chef du Service de la voirie qui est chargé de cette mission et sur qui je compte pour la réaliser.

M. CHEVEY : Ce n'est pas le container vert, mais le gris.

M. CHOBASZ : A M. Dupraz, aussi, en dehors du fait qu'on puisse regretter son départ et lui souhaiter plein succès pour son avenir, en réponse à sa question concernant les différentes collisions des manifestations communales, on peut regretter cet état de fait. Il faut savoir que les dates concernant Mai au Parc ont été fixées il y a à peu près une année.

Il est vrai qu'il est venu se greffer par la suite un certain nombre d'autres manifestations. Nous tâcherons de veiller, à l'avenir, à essayer d'améliorer cette situation, mais il faut savoir, qu'évidemment, chaque association ou chaque entité tient à faire valoir la date qu'elle a retenue, qu'il s'agisse de la Musique de Lancy, de l'école du Bachet, de même que je sais, la garderie de l'Etoile qui avait arrêté la date de son 30ème anniversaire, il y a quasiment une année. En tous les cas, on vous invite à vous répartir le plus possible dans la commune pour participer à ces différentes manifestations.

A M. Pasquier, je peux dire que les places de parc auxquelles il fait référence pour les enseignants sont des marquages. Donc, ces places n'ont qu'une valeur, en tant que telles, indicative. Au surplus, il s'agit de 12 places de parc pour 18 classes. C'est vrai, que ces places sont utilisées par les enseignants à des périodes qui devraient permettre aux habitants du quartier de pouvoir en profiter, puisqu'elles sont utilisées à certaines heures de la journée et certains jours, et non le week-end ou le soir.

Séance ordinaire du 18 mai 2000

Le marquage est simplement indicatif, il n'y a pas de processus permettant une verbalisation si un habitant décidait d'occuper une place.

M. FOLLMY : Avant l'élection du Bureau, je voudrais, au nom du Conseil administratif, prendre congé de votre collègue, M. Yann Wyss. Cela fait une année que vous êtes ici puisque vous avez commencé le 1er juin 1999. Vous avez fonctionné comme secrétaire du Bureau, tâche peut-être un peu fastidieuse dans la mesure où il s'agissait de lire des arrêtés particulièrement longs. Vous avez participé à trois commissions : celle de l'administration et de l'information, celle de l'aménagement du territoire et celle des finances, et puis à une commission extraparlamentaire, celle du stade de Lancy-Florimont.

Je dois dire qu'il ne vous a pas fallu de nombreuses années d'expérience pour vous remarquer, puisque vos interventions ont toujours été mesurées et à leur juste valeur.

Nous regrettons évidemment ce départ prématuré, car je suis persuadé que vous auriez fait une très belle carrière ici à Lancy, mais qui sait, certainement vous allez vous orienter vers d'autres horizons et qu'on vous retrouvera certainement ailleurs.

Toujours est-il, que nous vous remercions de votre participation, de votre présence, de votre bonne humeur, et puis, j'ai le plaisir de vous remettre le cadeau traditionnel du Conseil administratif pour votre passage ici au Conseil municipal.

M. WYSS : Merci beaucoup, M. le Maire.

15. ELECTION DU BUREAU

M. RENEVEY : Pour la Présidence du Conseil municipal, y a-t-il des propositions ?

Mme LANCE : Au nom du groupe des Verts, je présente M. François Baertschi.

M. RENEVEY : Pour la Vice-présidence, j'attends vos suggestions.

M. PURTSCHERT : Le groupe Radical présente pour la Vice-présidence, le candidature de M. Alain ERETZIAN.

M. RENEVEY : Pour la fonction de secrétaire ?

Mme MALAGOLI : Le groupe Démocrate chrétien présente M. Marc Guillermin pour la fonction de secrétaire.

M. RENEVEY : J'attends les propositions pour les trois membres restants.

M. PAGE : Le groupe Libéral présente la candidature de M. Gilbert Terrier.

M. SEYDOUX : Le groupe Alliance de Gauche présente Mme Andrée Jelk-Peila.

M. CAVALERI : Le groupe Socialiste demande à M. Frédéric Renevey de changer de siège.

Séance ordinaire du 18 mai 2000

Les membres du Bureau sont élus par acclamation.

M. PURTSCHERT : J'ai une communication, notre groupe de chef change, ce sera Mme Mariefrance Dancet qui sera chef de groupe. Après le point 16), je me permettrai de parler des commissions.

16. PRESTATION DE SERMENT DE M. GILLES AUGSBURGER

M. RENEVEY : Je vous donne lecture de la lettre du Service des élections et votations.
*« Je vous informe que M. Gilles Augsburgger accepte le mandat de Conseiller municipal de votre commune, suite à la démission de M. Yann Wyss.
En conséquence, je vous prie de bien vouloir faire prêter serment à l'intéressé lors de la prochaine séance du Conseil municipal, conformément à l'art. 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et de faire parvenir, au Département de l'intérieur, de l'environnement et de l'énergie, la délibération y relative ».*

Je vais demander à M. Gilles Augsburgger de prêter le serment suivant :
« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la constitution et aux lois, de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge; de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal ».

M. AUGSBURGER : Je le jure, je le promets.

M. RENEVEY : Je félicite M. Augsburgger pour sa nomination, et je donne la parole à M. Purtschert.

M. PURTSCHERT : Suite à la nomination de M. Augsburgger, nous vous informons que les commissions, où siégeait M. Wyss, seront attribuées à M. Augsburgger.

17. MESSAGE DU PRESIDENT SORTANT

Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Cette année de présidence s'est trouvée être une expérience très enrichissante bien que je ne sois pas mécontent de retrouver une place un petit peu plus active lors des débats l'an prochain.

J'ai eu effectivement beaucoup de plaisir à rencontrer les diverses sociétés et groupements communaux de notre commune qui, visiblement, ne ménagent pas leurs efforts en faveur de la population lancéenne; qu'ils en soient ici remerciés.

Les débats au sein de cet hémicycle ont été, de plus, empreints d'esprit d'ouverture et d'écoute, malgré quelques petites échauffourées verbales dont certains ont le secret.

Séance ordinaire du 18 mai 2000

Pour dire un petit mot sur ce que l'on appelle couramment le nerf de la guerre, à savoir les finances communales, M. Aldo Cavaleri, lors de son message à la fin de sa présidence, regrettait le fait que le premier budget déficitaire de notre commune ait eu lieu sous sa houlette. Cette année, cependant, M. le Maire nous présentait, lors de la séance de mars dernier, les comptes 1999 avec un excédent de recettes malgré un budget déficitaire. On ne pourra pas accuser les présidents socialistes de jeter le mauvais sort sur nos finances communales !

Plus sérieusement, cette meilleure situation financière qui malheureusement nous échappe en grande partie, nous permettra néanmoins de reprendre l'initiative sur des projets que nous aimerions bien voir se réaliser un jour ou l'autre.

Je terminerai en remerciant les membres du bureau pour l'ambiance positive qui régnait lors des séances et mes remerciements chaleureux à Mme de Garrini et Mme Augsburguer qui m'ont fait bénéficier de leur travail et de leur expérience.

Je souhaite enfin à mon successeur mes meilleurs voeux et le même plaisir que j'ai eu durant cette première année de législature.

Je vous invite tous, ainsi que le public, à une petite agape pour clôturer cette année dans la convivialité.

La séance est levée à 22 heures 50.

Le Secrétaire :

Yann WYSS

Le Président :

Frédéric RENEVEY